

N° 27
13 JUIL.
2000

Page 1301
à 1360



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

SOMMAIRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 1304 Classes préparatoires aux grandes écoles (RLR : 470-0)
Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales,
littéraires et des classes préparant aux DPECF ET DECF -
année 2000-2001.
Liste du 30-6-2000 (NOR : MENS0001709K)
- 1333 Diplômes (RLR : 430-2f)
Admission par l'État de diplômes d'études en génie d'universités
canadiennes.
A. du 26-5-2000. JO du 28-6-2000 (NOR : MENS0001325A)
- 1337 Diplôme de géomètre expert foncier (RLR : 434-5c)
Organisation des épreuves de l'examen - session 2000.
Avis du 7-7-2000. JO du 7-7-2000 (NOR : MENS0001688V)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1338 Enseignement privé sous contrat (RLR : 531-5)
Contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes.
A. du 10-5-2000. JO du 28-6-2000 (NOR : MENF0001198A)

PERSONNELS

- 1340 Promotions (RLR : 803-0)
Accès à la hors-classe pour certains personnels enseignants -
année 2000.
A. du 6-7-2000 (NOR : MENR0001708A)
- 1340 Concours (RLR : 913-2)
CAPEPS interne.
A. du 8-6-2000. JO du 17-6-2000 (NOR : MENP0001323A)
- 1342 Mouvement (RLR : 610-4f ; 720-4 ; 804-0)
Affectations en Nouvelle-Calédonie et dans les territoires d'outre-mer -
rentrée 2001.
N.S. n° 2000-102 du 6-7-2000 (NOR : MENP0001674N)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1351 Nomination
Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux
de l'éducation nationale.
D. du 28-6-2000. JO du 30-6-2000 (NOR : MENA0001434D)
- 1351 Nomination
Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges.
A. du 14-6-2000. JO du 23-6-2000 (NOR : MENS0001460A)
- 1351 Nomination
Directeur de l'Observatoire astronomique de Marseille-Provence.
A. du 26-6-2000. JO du 30-6-2000 (NOR : MENP0001527A)

- 1351 Nomination
Directeur de l'Observatoire astronomique de Strasbourg.
A. du 26-6-2000. JO du 30-6-2000 (NOR : MENP0001523A)
- 1352 Nomination
Directeur de l'Observatoire de Lyon.
A. du 26-6-2000. JO du 30-6-2000 (NOR : MENP0001526A)
- 1352 Liste d'aptitude
Accès au corps des IEN - année 2000.
A. du 6-7-2000 (NOR : MENA0001710A)
- 1353 Nominations
Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur
et de la recherche.
A. du 5-7-2000 (NOR : MENF0001550A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1354 Vacance de poste
Secrétaire général de l'université de Marne-la-Vallée.
Avis du 4-7-2000 (NOR : MENA0001673V)
- 1355 Vacance de poste
Secrétaire général de l'université de la Nouvelle-Calédonie.
Avis du 4-7-2000 (NOR : MENA0001672V)
- 1355 Vacance de poste
Agent comptable de l'université de la Nouvelle-Calédonie.
Avis du 4-7-2000 (NOR : MENA0001671V)
- 1356 Vacances de postes
Postes en CRDP et CDDP.
Avis du 6-7-2000 (NOR : MENF0001714V)
- 1358 Vacance de poste
Directeur ou co-directeur de l'institut de droit de Bir-Zeit
en territoires palestiniens.
Avis du 5-7-2000 (NOR : MENC0001734V)

Le BO sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/bo>



Directeur de la publication : Alain Thyreau - **Directrice de la rédaction :** Colette Pâris - **Rédactrice en chef :** Jacqueline Pelletier - **Rédacteur en chef adjoint :** Jacques Aranhas - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Martine Marquet - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Maquettistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX GRANDES ÉCOLES

NOR : MENS0001709K
RLR : 470-0

LISTE DU 30-6-2000

MEN
DES A9

Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales, littéraires et des classes préparant aux DPECF et DECF - année 2000-2001

■ S'agissant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :

CPGE scientifiques

- MP/SI : mathématiques physique/sciences de l'ingénieur
- PC/SI : physique chimie/sciences de l'ingénieur
- PC/SI pour BAC S-ti : classes de physique chimie/sciences de l'ingénieur réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de technologie industrielle comme matière obligatoire

- PT/SI : physique technologie/sciences de l'ingénieur
 - MP : mathématiques physique
 - PC : physique chimie
 - PSI : physique sciences de l'ingénieur
 - PT : physique technologie
 - BCPST : biologie physique chimie et sciences de la Terre
 - TSI : technologie et sciences industrielles
 - TPC : technologie et physique chimie
 - TB : technologie et biologie
 - véto : vétérinaire
 - ATS : technologie industrielle pour techniciens supérieurs
- ### CPGE économiques et commerciales
- SCI : option scientifique
 - ECO : option économique
 - TC : option technologique

CLASSES DE PREMIERE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MPST	Copieur Informatique autre	PCSB	PCSB pour BAC S-11	PTSR	BCPST 1ère année	TB 1ère année	TFC 1ère année	TB 1ère année	ENIG Coûtant C 1ère année
AIX-MARSEILLE	0300003	AIX EN PROVENCE	PAUL CROZANNE	1		2							
AIX-MARSEILLE	0300001	AIX EN PROVENCE	VALMERIA GODES			1		1					
AIX-MARSEILLE	0300007	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL			1							
AIX-MARSEILLE	0300002	SAVOIGNY	PIERRE DE SIBARD			1							
AIX-MARSEILLE	0300004	MARSEILLE 01	THIENS	3	(B)	2		2					
AIX-MARSEILLE	0300005	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN			1		2					
AIX-MARSEILLE	0300006	MARSEILLE 13	ANTOINETTE PATAUD			1			1				
AIX-MARSEILLE	0300008	SALON DE PROVENCE	EMERILLI			1							
AMIENS	0300009	AMIENS	LOUIS THILLIER	2	(B)	2			1				
AMIENS	0300010	AMIENS	EDOUARD BRANLY			1			1				
AMIENS	0300011	COMPIEGNE	PIERRE D'AILY	1		1							
AMIENS	0300012	COMPIEGNE	MARIE CURIE			1							
AMIENS	0300013	COMPIEGNE	MARIE DE LA HAMBE			1							
BESANCON	0300014	BEUFORT	RAOUL FOURREAU			1							
BESANCON	0300015	BEUFORT	DOMINIQUE			1							
BESANCON	0300016	BESANCON	VICTOR HUGO	2	(B)	2							
BESANCON	0300017	BESANCON	JULES HAAG			1							
BESANCON	0300018	MONTBENAID	METTE			1							
BESANCON	0300019	BOUYOIS	RENE CASSIN			1							
BESANCON	0300020	BOUYOIS	MICHEL MONTAIGNE			2							
BESANCON	0300021	BOUYOIS	GUSTAVE EIFFEL	3	(B)	2			2				
BESANCON	0300022	BORGEOUX	CANDIDE JULIOT			1		2					
BESANCON	0300023	BORGEOUX	VICTOR DURUY	1		1							
BESANCON	0300024	SAINT DE VAISIN	ALBIS BARTHOU			1							
BESANCON	0300025	PAU	SANTOCCO			2			1				
BESANCON	0300026	PERVAUX	BERTHAIN DE BORN			1							
CAGEN	0300027	CAEN	MALHERBE	2		1							
CAGEN	0300028	CAEN	VICTOR HUGO			2			1				
CAGEN	0300029	CAEN	JULES EUMONT			1							
CAGEN	0300030	CAEN	D'ARVILLE			2							
CAGEN	0300031	CAEN	VICTOR HUGO	1		1							
CAGEN	0300032	CAEN	VICTOR BERGONDARD	2	(B)	2							
CAGEN	0300033	CAEN	BOURSE PASCAL			1							
CAGEN	0300034	CAEN	LA MAYETTE	1									
CAGEN	0300035	CAEN	PAUL COCHONS			1							
CAGEN	0300036	CAEN	JEANTAY			1							

ACADÉMIE	ÉTABL.	VILLE	NOM	MPH	Capacité Anonyme -dép.	MPH	pour BAC 9-4	PPH	SBRT 1ère année	TPI 1ère année initiale	TFC 1ère année accréd.	TB 1ère année initiale	MS Cochon C 1ère année initiale
CORSE	8200008	SAURADU	LAETITIA BODAPARTE					1					
GRETEL	8300174	AUBERVILLIERS	LE CORBISSIER					1					
GRETEL	8300238	AULNAY-SOUS-BOIS	ROULLAUME					1					
GRETEL	8300116	CACHAN	GUSTAVE BÉREL					2					
GRETEL	8300134	CHAMPAGNY-SUR-MEUSE	LANGIER-MALLON					1					
GRETEL	8700277	FONTAINEBLEAU	FRANÇOIS TER	1				1					
GRETEL	8700200	LE RANNEY	ALBERT SCHWITZER	2	60			2					
GRETEL	8700100	MÉAUX	HENRI MORVAN					1					
GRETEL	8700334	NEULIN	HERMIE DE COUBERTIN					1					
GRETEL	8800128	ST DENIS	JACQUES AMYOT	1				1					
GRETEL	8800101	ST MAUR DES FOSSÉS	PAUL BÉLARD	1				1					
GRETEL	8800101	ST MAUR DES FOSSÉS	MARCELIN BERTHELOT	2	60			3					
GRETEL	8800101	ST MAUR DES FOSSÉS	D'ARCOMVAL					1					
DAUN	8800000	CHARENTON	JACQUES AMYOT					1					
DAUN	8700101	CHARENTON-SUR-BOIS	NICOLAS NIÉPCE					1					
DAUN	8700288	CLUNY	LA PRAT'S					2					
DAUN	8210112	CLUNY	CARON	3	60			2					
DAUN	8210131	CLUNY	GUSTAVE BÉREL					2					
DAUN	8800011	NEVERS	JULES REYARD					1					
GRENOBLE	8700008	ANNÉCY	L. BERTHOULET	2	60			2					
GRENOBLE	8700008	ANNÉCY	LOUIS LAFERRAL					1					
GRENOBLE	8700101	CHAMBERY	VANDELAS					1					
GRENOBLE	8700101	CHAMBERY	IMONGE					1					
GRENOBLE	8800011	GRENOBLE	CHRISTOPHOLIN	3	60			3					
GRENOBLE	8800011	GRENOBLE	VALCANON					2					
GRENOBLE	8800011	GRENOBLE	CAIMILLE VERNET					1					
GRENOBLE	8700008	LES ARVIERES	FERDINAND BISSON					1					
GRENOBLE	8700008	LES ARVIERES	REMYRIDGE	0,5				0,5					
GUADALOUPE	8700000	LES ANTILES	CHARLES COCQUETIN					1					
GUADALOUPE	8700000	LES ANTILES	S. DUPÉL					2					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	ROBERTIERRE					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	MARIE TE					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	ALBERT CHATELAI					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	JEAN BART					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	JOE L. BÉROUPE					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	COINDOINET					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	PAUFERRE					2					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	OSCAR BARBO		60			1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	COUBERT					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	TOURCOING					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	ROBERTA					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	JEAN WATON		60			2					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	DUFRENOY					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	GEORGES CARANIB					1					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	GUY LORSSAC					3					
GUADALOUPE	8800000	LES ANTILES	THÉRESE					1					

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MPRI	Qualif Univ. ou autre	POIN	POIN pour BAC S-4	PTST	BCPST 1ère année	TSI 1ère année	TPC 1ère année	TS 1ère année	IBS Occident 1ère année
LYON	0070133	BORGES BAYEESSE	LALANDE	1		1							
LYON	0660437R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX										
LYON	0660728P	LYON 05	EDOUARD BERNALY						1				
LYON	0660602P	LYON 06	DU PARC	2	(6)	3			2				
LYON	0660688R	LYON 08	LA MARTINIERE MONTPLAISIR	2	(6)	2		2	1				
LYON	0660082P	LYON 09	JEAN PERMIN	1		1							
LYON	0660041B	ST ETIENNE	OLAUD PAUREL	2	(6)	2			1				
LYON	0660346R	ST ETIENNE	ETIENNE MARAUD										
MONTPELLIER	0720005N	PORT DE FRANCE	BELLEME	1		1							
MONTPELLIER	0600005P	ALER	JEAN BAPTISTE DUMAS										
MONTPELLIER	0600036S	MONTPELLIER	MOTRIE	2	(6)	3							
MONTPELLIER	0600042R	MONTPELLIER	MONTAZOZ						1				
MONTPELLIER	0600031R	NIMES	AU HONNE D'AUDET	1		2							
MONTPELLIER	0600028R	NIMES	DIT D'ALOUA										
MONTPELLIER	0600100S	PERPIGNAN	FRANCOIS ARAGO	1		1							
NANCY-METZ	0570020X	EPINAL	CLAUDE GELLEE	1									
NANCY-METZ	0570020X	ROTHSCH	JEAN PAULIN	1									
NANCY-METZ	0570020X	METZ	ROBERT	2	(6)	2							
NANCY-METZ	0570020X	METZ	GEORGES DE LA TOUR										
NANCY-METZ	06622277	METZ	LOUIS DE CORMONTAIGNE						1				
NANCY-METZ	0570020X	METZ	LOUIS VINCENT										
NANCY-METZ	0500004S	NANCY	HENRI POINCARÉ	2	(6)	2							
NANCY-METZ	0600042S	NANCY	HENRI LORETZ						2				
NANTES	0600004P	NANTES	HERNIMONTEAU	1		1							
NANTES	0600004P	NANTES	CHEVALIER										
NANTES	0600028N	LA ROCHE SUR YON	MONTFRANCE						1				
NANTES	0720028R	LE MANS	MONTSOULIÉ	1		2							
NANTES	0720028Y	LE MANS	BABRIE TOUCHARD						1				
NANTES	06000281	NANTES	CLEVENEAU	3	(6)	3							
NANTES	06000281	NANTES	JUST						2				
NANTES	06000281	ST NAZAIRE	MARTE DE BRUNO										
NICE	0600028A	NICE	NABAGNA	2	(6)	1							
NICE	0600028A	NICE	LEB ETICALY PLAG						2				
NICE	0600028A	NICE	DUMONT D'URVILLE	1		2							
NICE	0600028A	TOULON	ROUMERE						1				
NICE	0600028A	VALSUDANE	VALONISE	1		2							
NICE	0600028A	MONTEBELLUNA	F. PAULIBERT	1									
NORMANDIE	0600028A	BOURGES	DESSAIGNES										
NORMANDIE	0600028A	BOURGES	ADAM FOURNIER	1		1							
ORLÈANS-TOURAIN	0200007P	CHARTRES	MARGEUL	1									
ORLÈANS-TOURAIN	0600044L	ORLÈANS	POFFIER	3	(6)	2							
ORLÈANS-TOURAIN	0600051L	ORLÈANS	BENJAMIN FRAUDON										
ORLÈANS-TOURAIN	0600050N	TOURS	DESCARTES	2	(6)	2							

ACADEMIE	ETATS	VILLE	NOM	MEMBRES	Capacité Infirmiers Alphab.	PCMS	POINT score BAC 3 et	PTAN	BOSSAT	YSA	TRC	YSA	ENS Cachem C M M M M
										(An 1ère année)	(An 1ère année)	(An 1ère année)	
CORREZES-TOULOUSE	TOULOUSE		JACQUES DE MAUGERON			1							
CORREZES-TOULOUSE	TOULOUSE		HERNAN BRISSON			1		2					
PARIS	PARIS 03	TOULOUSE	TURBOT			1							
PARIS	PARIS 02	PARIS 03	DUPERRE S.S.A.	3	(6)	1							
PARIS	PARIS 04	PARIS 04	CHARLAMNE	4	(6)	2							
PARIS	PARIS 05	PARIS 05	LOUIS DE BRAND	3	(6)	1							
PARIS	PARIS 06	PARIS 06	HENRI IV	3	(6)	1							
PARIS	PARIS 06	PARIS 06	LAVOISIER	3	(6)	4							
PARIS	PARIS 08	PARIS 08	SAINT-LOUIS	2	(6)	1							
PARIS	PARIS 08	PARIS 08	MONLON	3	(6)	2							
PARIS	PARIS 08	PARIS 08	HOSPITAL	3	(6)	2							
PARIS	PARIS 09	PARIS 09	CONDARRET	3	(6)	1							
PARIS	PARIS 09	PARIS 09	JACQUES DESOIR	1		2							
PARIS	PARIS 11	PARIS 11	DORTAN			1							
PARIS	PARIS 11	PARIS 11	VOITAIN	1		1							
PARIS	PARIS 12	PARIS 12	PAUL VALERY	1		2							
PARIS	PARIS 13	PARIS 13	LES NAT. CH.UME PHYSIOLOGIE	1		2							
PARIS	PARIS 14	PARIS 14	RASPAIL	1		1							
PARIS	PARIS 16	PARIS 16	SUFFREN	1		1							
PARIS	PARIS 16	PARIS 16	FRERNEL	1		1							
PARIS	PARIS 16	PARIS 16	LIASSON THE BALLY	4	(6)	3							
PARIS	PARIS 18	PARIS 18	FRANCAIS DE LA VAY			1							
PARIS	PARIS 18	PARIS 18	CLAUDE BERNARD	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	CARNOT	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	SUZIE DE BALZAC	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	JEAN DAUTIN	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	LENAUR VAILLEUR	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	LA ROCHELLE	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	COLETTE GUERIN	2	(6)	2							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	LOUIS ARMAND	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	OSWIGHER	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	F. ROCHERBELT	1		2							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	GEORGES GLEMENZAU	2	(6)	1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	CHRISTIE DE TROYES	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	COMBARD	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	MERTIEN	2	(6)	1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	MAUBAN	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	DUPUY DE LOMME	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	BRIZELX	2		2							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	MOYNEAUBRAND	3	(6)	2							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	YVONNE COURRE	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	RABELAIS	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	CHRISTAL	1		1							
PARIS	PARIS 17	PARIS 17	ALAIN REVE LEGRAS	1		1							

AGGREGÉ	ÉTABLISSEMENT	VILLE	NOM	MP	MIP	Option Branche Branche	PC	PC ²	PC ³	PC ⁴	PC ⁵	PC ⁶	PC ⁷	PC ⁸	PC ⁹	PC ¹⁰	PC ¹¹	PC ¹²	PC ¹³	PC ¹⁴	PC ¹⁵	PC ¹⁶	PC ¹⁷	PC ¹⁸	PC ¹⁹	PC ²⁰	PC ²¹	PC ²²	PC ²³	PC ²⁴	PC ²⁵	PC ²⁶	PC ²⁷	PC ²⁸	PC ²⁹	PC ³⁰	PC ³¹	PC ³²	PC ³³	PC ³⁴	PC ³⁵	PC ³⁶	PC ³⁷	PC ³⁸	PC ³⁹	PC ⁴⁰	PC ⁴¹	PC ⁴²	PC ⁴³	PC ⁴⁴	PC ⁴⁵	PC ⁴⁶	PC ⁴⁷	PC ⁴⁸	PC ⁴⁹	PC ⁵⁰	PC ⁵¹	PC ⁵²	PC ⁵³	PC ⁵⁴	PC ⁵⁵	PC ⁵⁶	PC ⁵⁷	PC ⁵⁸	PC ⁵⁹	PC ⁶⁰	PC ⁶¹	PC ⁶²	PC ⁶³	PC ⁶⁴	PC ⁶⁵	PC ⁶⁶	PC ⁶⁷	PC ⁶⁸	PC ⁶⁹	PC ⁷⁰	PC ⁷¹	PC ⁷²	PC ⁷³	PC ⁷⁴	PC ⁷⁵	PC ⁷⁶	PC ⁷⁷	PC ⁷⁸	PC ⁷⁹	PC ⁸⁰	PC ⁸¹	PC ⁸²	PC ⁸³	PC ⁸⁴	PC ⁸⁵	PC ⁸⁶	PC ⁸⁷	PC ⁸⁸	PC ⁸⁹	PC ⁹⁰	PC ⁹¹	PC ⁹²	PC ⁹³	PC ⁹⁴	PC ⁹⁵	PC ⁹⁶	PC ⁹⁷	PC ⁹⁸	PC ⁹⁹	PC ¹⁰⁰	PC ¹⁰¹	PC ¹⁰²	PC ¹⁰³	PC ¹⁰⁴	PC ¹⁰⁵	PC ¹⁰⁶	PC ¹⁰⁷	PC ¹⁰⁸	PC ¹⁰⁹	PC ¹¹⁰	PC ¹¹¹	PC ¹¹²	PC ¹¹³	PC ¹¹⁴	PC ¹¹⁵	PC ¹¹⁶	PC ¹¹⁷	PC ¹¹⁸	PC ¹¹⁹	PC ¹²⁰	PC ¹²¹	PC ¹²²	PC ¹²³	PC ¹²⁴	PC ¹²⁵	PC ¹²⁶	PC ¹²⁷	PC ¹²⁸	PC ¹²⁹	PC ¹³⁰	PC ¹³¹	PC ¹³²	PC ¹³³	PC ¹³⁴	PC ¹³⁵	PC ¹³⁶	PC ¹³⁷	PC ¹³⁸	PC ¹³⁹	PC ¹⁴⁰	PC ¹⁴¹	PC ¹⁴²	PC ¹⁴³	PC ¹⁴⁴	PC ¹⁴⁵	PC ¹⁴⁶	PC ¹⁴⁷	PC ¹⁴⁸	PC ¹⁴⁹	PC ¹⁵⁰	PC ¹⁵¹	PC ¹⁵²	PC ¹⁵³	PC ¹⁵⁴	PC ¹⁵⁵	PC ¹⁵⁶	PC ¹⁵⁷	PC ¹⁵⁸	PC ¹⁵⁹	PC ¹⁶⁰	PC ¹⁶¹	PC ¹⁶²	PC ¹⁶³	PC ¹⁶⁴	PC ¹⁶⁵	PC ¹⁶⁶	PC ¹⁶⁷	PC ¹⁶⁸	PC ¹⁶⁹	PC ¹⁷⁰	PC ¹⁷¹	PC ¹⁷²	PC ¹⁷³	PC ¹⁷⁴	PC ¹⁷⁵	PC ¹⁷⁶	PC ¹⁷⁷	PC ¹⁷⁸	PC ¹⁷⁹	PC ¹⁸⁰	PC ¹⁸¹	PC ¹⁸²	PC ¹⁸³	PC ¹⁸⁴	PC ¹⁸⁵	PC ¹⁸⁶	PC ¹⁸⁷	PC ¹⁸⁸	PC ¹⁸⁹	PC ¹⁹⁰	PC ¹⁹¹	PC ¹⁹²	PC ¹⁹³	PC ¹⁹⁴	PC ¹⁹⁵	PC ¹⁹⁶	PC ¹⁹⁷	PC ¹⁹⁸	PC ¹⁹⁹	PC ²⁰⁰	PC ²⁰¹	PC ²⁰²	PC ²⁰³	PC ²⁰⁴	PC ²⁰⁵	PC ²⁰⁶	PC ²⁰⁷	PC ²⁰⁸	PC ²⁰⁹	PC ²¹⁰	PC ²¹¹	PC ²¹²	PC ²¹³	PC ²¹⁴	PC ²¹⁵	PC ²¹⁶	PC ²¹⁷	PC ²¹⁸	PC ²¹⁹	PC ²²⁰	PC ²²¹	PC ²²²	PC ²²³	PC ²²⁴	PC ²²⁵	PC ²²⁶	PC ²²⁷	PC ²²⁸	PC ²²⁹	PC ²³⁰	PC ²³¹	PC ²³²	PC ²³³	PC ²³⁴	PC ²³⁵	PC ²³⁶	PC ²³⁷	PC ²³⁸	PC ²³⁹	PC ²⁴⁰	PC ²⁴¹	PC ²⁴²	PC ²⁴³	PC ²⁴⁴	PC ²⁴⁵	PC ²⁴⁶	PC ²⁴⁷	PC ²⁴⁸	PC ²⁴⁹	PC ²⁵⁰	PC ²⁵¹	PC ²⁵²	PC ²⁵³	PC ²⁵⁴	PC ²⁵⁵	PC ²⁵⁶	PC ²⁵⁷	PC ²⁵⁸	PC ²⁵⁹	PC ²⁶⁰	PC ²⁶¹	PC ²⁶²	PC ²⁶³	PC ²⁶⁴	PC ²⁶⁵	PC ²⁶⁶	PC ²⁶⁷	PC ²⁶⁸	PC ²⁶⁹	PC ²⁷⁰	PC ²⁷¹	PC ²⁷²	PC ²⁷³	PC ²⁷⁴	PC ²⁷⁵	PC ²⁷⁶	PC ²⁷⁷	PC ²⁷⁸	PC ²⁷⁹	PC ²⁸⁰	PC ²⁸¹	PC ²⁸²	PC ²⁸³	PC ²⁸⁴	PC ²⁸⁵	PC ²⁸⁶	PC ²⁸⁷	PC ²⁸⁸	PC ²⁸⁹	PC ²⁹⁰	PC ²⁹¹	PC ²⁹²	PC ²⁹³	PC ²⁹⁴	PC ²⁹⁵	PC ²⁹⁶	PC ²⁹⁷	PC ²⁹⁸	PC ²⁹⁹	PC ³⁰⁰	PC ³⁰¹	PC ³⁰²	PC ³⁰³	PC ³⁰⁴	PC ³⁰⁵	PC ³⁰⁶	PC ³⁰⁷	PC ³⁰⁸	PC ³⁰⁹	PC ³¹⁰	PC ³¹¹	PC ³¹²	PC ³¹³	PC ³¹⁴	PC ³¹⁵	PC ³¹⁶	PC ³¹⁷	PC ³¹⁸	PC ³¹⁹	PC ³²⁰	PC ³²¹	PC ³²²	PC ³²³	PC ³²⁴	PC ³²⁵	PC ³²⁶	PC ³²⁷	PC ³²⁸	PC ³²⁹	PC ³³⁰	PC ³³¹	PC ³³²	PC ³³³	PC ³³⁴	PC ³³⁵	PC ³³⁶	PC ³³⁷	PC ³³⁸	PC ³³⁹	PC ³⁴⁰	PC ³⁴¹	PC ³⁴²	PC ³⁴³	PC ³⁴⁴	PC ³⁴⁵	PC ³⁴⁶	PC ³⁴⁷	PC ³⁴⁸	PC ³⁴⁹	PC ³⁵⁰	PC ³⁵¹	PC ³⁵²	PC ³⁵³	PC ³⁵⁴	PC ³⁵⁵	PC ³⁵⁶	PC ³⁵⁷	PC ³⁵⁸	PC ³⁵⁹	PC ³⁶⁰	PC ³⁶¹	PC ³⁶²	PC ³⁶³	PC ³⁶⁴	PC ³⁶⁵	PC ³⁶⁶	PC ³⁶⁷	PC ³⁶⁸	PC ³⁶⁹	PC ³⁷⁰	PC ³⁷¹	PC ³⁷²	PC ³⁷³	PC ³⁷⁴	PC ³⁷⁵	PC ³⁷⁶	PC ³⁷⁷	PC ³⁷⁸	PC ³⁷⁹	PC ³⁸⁰	PC ³⁸¹	PC ³⁸²	PC ³⁸³	PC ³⁸⁴	PC ³⁸⁵	PC ³⁸⁶	PC ³⁸⁷	PC ³⁸⁸	PC ³⁸⁹	PC ³⁹⁰	PC ³⁹¹	PC ³⁹²	PC ³⁹³	PC ³⁹⁴	PC ³⁹⁵	PC ³⁹⁶	PC ³⁹⁷	PC ³⁹⁸	PC ³⁹⁹	PC ⁴⁰⁰	PC ⁴⁰¹	PC ⁴⁰²	PC ⁴⁰³	PC ⁴⁰⁴	PC ⁴⁰⁵	PC ⁴⁰⁶	PC ⁴⁰⁷	PC ⁴⁰⁸	PC ⁴⁰⁹	PC ⁴¹⁰	PC ⁴¹¹	PC ⁴¹²	PC ⁴¹³	PC ⁴¹⁴	PC ⁴¹⁵	PC ⁴¹⁶	PC ⁴¹⁷	PC ⁴¹⁸	PC ⁴¹⁹	PC ⁴²⁰	PC ⁴²¹	PC ⁴²²	PC ⁴²³	PC ⁴²⁴	PC ⁴²⁵	PC ⁴²⁶	PC ⁴²⁷	PC ⁴²⁸	PC ⁴²⁹	PC ⁴³⁰	PC ⁴³¹	PC ⁴³²	PC ⁴³³	PC ⁴³⁴	PC ⁴³⁵	PC ⁴³⁶	PC ⁴³⁷	PC ⁴³⁸	PC ⁴³⁹	PC ⁴⁴⁰	PC ⁴⁴¹	PC ⁴⁴²	PC ⁴⁴³	PC ⁴⁴⁴	PC ⁴⁴⁵	PC ⁴⁴⁶	PC ⁴⁴⁷	PC ⁴⁴⁸	PC ⁴⁴⁹	PC ⁴⁵⁰	PC ⁴⁵¹	PC ⁴⁵²	PC ⁴⁵³	PC ⁴⁵⁴	PC ⁴⁵⁵	PC ⁴⁵⁶	PC ⁴⁵⁷	PC ⁴⁵⁸	PC ⁴⁵⁹	PC ⁴⁶⁰	PC ⁴⁶¹	PC ⁴⁶²	PC ⁴⁶³	PC ⁴⁶⁴	PC ⁴⁶⁵	PC ⁴⁶⁶	PC ⁴⁶⁷	PC ⁴⁶⁸	PC ⁴⁶⁹	PC ⁴⁷⁰	PC ⁴⁷¹	PC ⁴⁷²	PC ⁴⁷³	PC ⁴⁷⁴	PC ⁴⁷⁵	PC ⁴⁷⁶	PC ⁴⁷⁷	PC ⁴⁷⁸	PC ⁴⁷⁹	PC ⁴⁸⁰	PC ⁴⁸¹	PC ⁴⁸²	PC ⁴⁸³	PC ⁴⁸⁴	PC ⁴⁸⁵	PC ⁴⁸⁶	PC ⁴⁸⁷	PC ⁴⁸⁸	PC ⁴⁸⁹	PC ⁴⁹⁰	PC ⁴⁹¹	PC ⁴⁹²	PC ⁴⁹³	PC ⁴⁹⁴	PC ⁴⁹⁵	PC ⁴⁹⁶	PC ⁴⁹⁷	PC ⁴⁹⁸	PC ⁴⁹⁹	PC ⁵⁰⁰	PC ⁵⁰¹	PC ⁵⁰²	PC ⁵⁰³	PC ⁵⁰⁴	PC ⁵⁰⁵	PC ⁵⁰⁶	PC ⁵⁰⁷	PC ⁵⁰⁸	PC ⁵⁰⁹	PC ⁵¹⁰	PC ⁵¹¹	PC ⁵¹²	PC ⁵¹³	PC ⁵¹⁴	PC ⁵¹⁵	PC ⁵¹⁶	PC ⁵¹⁷	PC ⁵¹⁸	PC ⁵¹⁹	PC ⁵²⁰	PC ⁵²¹	PC ⁵²²	PC ⁵²³	PC ⁵²⁴	PC ⁵²⁵	PC ⁵²⁶	PC ⁵²⁷	PC ⁵²⁸	PC ⁵²⁹	PC ⁵³⁰	PC ⁵³¹	PC ⁵³²	PC ⁵³³	PC ⁵³⁴	PC ⁵³⁵	PC ⁵³⁶	PC ⁵³⁷	PC ⁵³⁸	PC ⁵³⁹	PC ⁵⁴⁰	PC ⁵⁴¹	PC ⁵⁴²	PC ⁵⁴³	PC ⁵⁴⁴	PC ⁵⁴⁵	PC ⁵⁴⁶	PC ⁵⁴⁷	PC ⁵⁴⁸	PC ⁵⁴⁹	PC ⁵⁵⁰	PC ⁵⁵¹	PC ⁵⁵²	PC ⁵⁵³	PC ⁵⁵⁴	PC ⁵⁵⁵	PC ⁵⁵⁶	PC ⁵⁵⁷	PC ⁵⁵⁸	PC ⁵⁵⁹	PC ⁵⁶⁰	PC ⁵⁶¹	PC ⁵⁶²	PC ⁵⁶³	PC ⁵⁶⁴	PC ⁵⁶⁵	PC ⁵⁶⁶	PC ⁵⁶⁷	PC ⁵⁶⁸	PC ⁵⁶⁹	PC ⁵⁷⁰	PC ⁵⁷¹	PC ⁵⁷²	PC ⁵⁷³	PC ⁵⁷⁴	PC ⁵⁷⁵	PC ⁵⁷⁶	PC ⁵⁷⁷	PC ⁵⁷⁸	PC ⁵⁷⁹	PC ⁵⁸⁰	PC ⁵⁸¹	PC ⁵⁸²	PC ⁵⁸³	PC ⁵⁸⁴	PC ⁵⁸⁵	PC ⁵⁸⁶	PC ⁵⁸⁷	PC ⁵⁸⁸	PC ⁵⁸⁹	PC ⁵⁹⁰	PC ⁵⁹¹	PC ⁵⁹²	PC ⁵⁹³	PC ⁵⁹⁴	PC ⁵⁹⁵	PC ⁵⁹⁶	PC ⁵⁹⁷	PC ⁵⁹⁸	PC ⁵⁹⁹	PC ⁶⁰⁰	PC ⁶⁰¹	PC ⁶⁰²	PC ⁶⁰³	PC ⁶⁰⁴	PC ⁶⁰⁵	PC ⁶⁰⁶	PC ⁶⁰⁷	PC ⁶⁰⁸	PC ⁶⁰⁹	PC ⁶¹⁰	PC ⁶¹¹	PC ⁶¹²	PC ⁶¹³	PC ⁶¹⁴	PC ⁶¹⁵	PC ⁶¹⁶	PC ⁶¹⁷	PC ⁶¹⁸	PC ⁶¹⁹	PC ⁶²⁰	PC ⁶²¹	PC ⁶²²	PC ⁶²³	PC ⁶²⁴	PC ⁶²⁵	PC ⁶²⁶	PC ⁶²⁷	PC ⁶²⁸	PC ⁶²⁹	PC ⁶³⁰	PC ⁶³¹	PC ⁶³²	PC ⁶³³	PC ⁶³⁴	PC ⁶³⁵	PC ⁶³⁶	PC ⁶³⁷	PC ⁶³⁸	PC ⁶³⁹	PC ⁶⁴⁰	PC ⁶⁴¹	PC ⁶⁴²	PC ⁶⁴³	PC ⁶⁴⁴	PC ⁶⁴⁵	PC ⁶⁴⁶	PC ⁶⁴⁷	PC ⁶⁴⁸	PC ⁶⁴⁹	PC ⁶⁵⁰	PC ⁶⁵¹	PC ⁶⁵²	PC ⁶⁵³	PC ⁶⁵⁴	PC ⁶⁵⁵	PC ⁶⁵⁶	PC ⁶⁵⁷	PC ⁶⁵⁸	PC ⁶⁵⁹	PC ⁶⁶⁰	PC ⁶⁶¹	PC ⁶⁶²	PC ⁶⁶³	PC ⁶⁶⁴	PC ⁶⁶⁵	PC ⁶⁶⁶	PC ⁶⁶⁷	PC ⁶⁶⁸	PC ⁶⁶⁹	PC ⁶⁷⁰	PC ⁶⁷¹	PC ⁶⁷²	PC ⁶⁷³	PC ⁶⁷⁴	PC ⁶⁷⁵	PC ⁶⁷⁶	PC ⁶⁷⁷	PC ⁶⁷⁸	PC ⁶⁷⁹	PC ⁶⁸⁰	PC ⁶⁸¹	PC ⁶⁸²	PC ⁶⁸³	PC ⁶⁸⁴	PC ⁶⁸⁵	PC ⁶⁸⁶	PC ⁶⁸⁷	PC ⁶⁸⁸	PC ⁶⁸⁹	PC ⁶⁹⁰	PC ⁶⁹¹	PC ⁶⁹²	PC ⁶⁹³	PC ⁶⁹⁴	PC ⁶⁹⁵	PC ⁶⁹⁶	PC ⁶⁹⁷	PC ⁶⁹⁸	PC ⁶⁹⁹	PC ⁷⁰⁰	PC ⁷⁰¹	PC ⁷⁰²	PC ⁷⁰³	PC ⁷⁰⁴	PC ⁷⁰⁵	PC ⁷⁰⁶	PC ⁷⁰⁷	PC ⁷⁰⁸	PC ⁷⁰⁹	PC ⁷¹⁰	PC ⁷¹¹	PC ⁷¹²	PC ⁷¹³	PC ⁷¹⁴	PC ⁷¹⁵	PC ⁷¹⁶	PC ⁷¹⁷	PC ⁷¹⁸	PC ⁷¹⁹	PC ⁷²⁰	PC ⁷²¹	PC ⁷²²	PC ⁷²³	PC ⁷²⁴	PC ⁷²⁵	PC ⁷²⁶	PC ⁷²⁷	PC ⁷²⁸	PC ⁷²⁹	PC ⁷³⁰	PC ⁷³¹	PC ⁷³²	PC ⁷³³	PC ⁷³⁴	PC ⁷³⁵	PC ⁷³⁶	PC ⁷³⁷	PC ⁷³⁸	PC ⁷³⁹	PC ⁷⁴⁰	PC ⁷⁴¹	PC ⁷⁴²	PC ⁷⁴³	PC ⁷⁴⁴	PC ⁷⁴⁵	PC ⁷⁴⁶	PC ⁷⁴⁷	PC ⁷⁴⁸	PC ⁷⁴⁹	PC ⁷⁵⁰	PC ⁷⁵¹	PC ⁷⁵²	PC ⁷⁵³	PC ⁷⁵⁴	PC ⁷⁵⁵	PC ⁷⁵⁶	PC ⁷⁵⁷	PC ⁷⁵⁸	PC ⁷⁵⁹	PC ⁷⁶⁰	PC ⁷⁶¹	PC ⁷⁶²	PC ⁷⁶³	PC ⁷⁶⁴	PC ⁷⁶⁵	PC ⁷⁶⁶	PC ⁷⁶⁷	PC ⁷⁶⁸	PC ⁷⁶⁹	PC ⁷⁷⁰	PC ⁷⁷¹	PC ⁷⁷²	PC ⁷⁷³	PC ⁷⁷⁴	PC ⁷⁷⁵	PC ⁷⁷⁶	PC ⁷⁷⁷	PC ⁷⁷⁸	PC ⁷⁷⁹	PC ⁷⁸⁰	PC ⁷⁸¹	PC ⁷⁸²	PC ⁷⁸³	PC ⁷⁸⁴	PC ⁷⁸⁵	PC ⁷⁸⁶	PC ⁷⁸⁷	PC ⁷⁸⁸	PC ⁷⁸⁹	PC ⁷⁹⁰	PC ⁷⁹¹	PC ⁷⁹²	PC ⁷⁹³	PC ⁷⁹⁴	PC ⁷⁹⁵	PC ⁷⁹⁶	PC ⁷⁹⁷	PC ⁷⁹⁸	PC ⁷⁹⁹	PC ⁸⁰⁰	PC ⁸⁰¹	PC ⁸⁰²	PC ⁸⁰³	PC ⁸⁰⁴	PC ⁸⁰⁵	PC ⁸⁰⁶	PC ⁸⁰⁷	PC ⁸⁰⁸	PC ⁸⁰⁹	PC ⁸¹⁰	PC ⁸¹¹	PC ⁸¹²	PC ⁸¹³	PC ⁸¹⁴	PC ⁸¹⁵	PC ⁸¹⁶	PC ⁸¹⁷	PC ⁸¹⁸
---------	---------------	-------	-----	----	-----	------------------------------	----	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	IMP	MP*	Option informa tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
STRASBOURG	0670078X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1			1										
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL											1			
TOULOUSE	0810006S	ALBI	LAPEROUSE				1										
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER				1										
TOULOUSE	0650027B	TARBES	JEAN DUPUY														
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2	1	(o)	1	1			1	1					
TOULOUSE	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC				1				1	1					
TOULOUSE	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1			1				1	1				1 (#)	
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE														
TOULOUSE	0312267W	TOULOUSE	DES ARENES														
VERSAILLES	0920136Y	CLICHY	NEWTON-ENREA														
VERSAILLES	0950684J	ENGHIEN LES BAINS	GUSTAVE MOND	1			1										
VERSAILLES	0911251R	EVRY	PARC DES LOGES	1													
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY	1													
VERSAILLES	0910727W	MASSEY	PARC DE VILGENIS														
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	1	(o)	1	1									
VERSAILLES	0910828L	ORSAY	BLAISE PASCAL	1			1				1	1					
VERSAILLES	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO	1													
VERSAILLES	0920798U	RUEIL MALMAISON	RICHIEU														
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1													
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL														
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	ALBRET	1			1				1	1					
VERSAILLES	0951104J	ST OJEN L'AUMONE	JEAN PERRIN														
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1							1	1					
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1	(o)	1	1			1	1					
VERSAILLES	0782969P	VERSAILLES	JULES FERRY	1							1	1					
VERSAILLES (Calédonie)	9830003L	NOUMEA	J.GARNIER								1	1					

(#) Classe du lycée Ozanne de Toulouse implantée sur le site du lycée agricole d'Auzerville.

CPGE SCIENTIFIQUES - PREPARATIONS EN 1 AN

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	Véto	ATS
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	
AIX-MARSEILLE	0130049H	MARSEILLE 07	REMPART (RUE DU)		1
AMIENS	0600009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	
AMIENS	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE		1
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL		1
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	
CRETEIL	0770920G	CHAMPAGNE SUR SEINE	LA FAYETTE		1
CRETEIL	0770927P	FONTAINEBLEAU	FRANCOIS TER	1	
CRETEIL	0930123F	IST DENIS	PAUL ELUARD		1

ACADÉMIE	ÉTABL	VILLE	NOM	Sci 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Denis)	TC 4ème année	ENR Carrien D'UO3 1ère année
BERGAMO	0200100A	BERGAMO	LEON FERROLDI	1				1
BORDEAUX	0300010N	BOUYONNE	RENIE CASSIN	1				
BORDEAUX	0300020T	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1			2
BORDEAUX	0300020B	BORDEAUX	GOURVAE BEFFEL					
BORDEAUX	0300020M	PAU	LOUIS BARRIQUET	1				
CAEN	0100010N	CAEN	MAUHERBE	1				
CAEN	0100010P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1			
CAEN	0100010B	HEROUVILLE ST CLAIR	RAUVADON ALLONDE					
CAEN	0500008Z	SAINTE-FOI	DE VERBERN		1			
CLERMONT-FERRAND	0600010G	CLERMONT-FERRAND	ELISABE PASCAL	1				
CLERMONT-FERRAND	0600010E	CLERMONT-FERRAND	SODOME APOUINAIRE				1	
CLERMONT-FERRAND	0600020L	MONTLUÇON	MAIRIE DE STAEL		1			
CLERMONT-FERRAND	0600010D	FONTENAY SAUS BOIS	PABLO PIRASSO					
CLERMONT-FERRAND	0600030K	LETRAUNCY	ALBERT SCHREITZGER	1				
CLERMONT-FERRAND	0600030T	LEURY-SARROGN	ANDRÉ BOULLOUCHE					1
CLERMONT-FERRAND	0700030Y	MEAUX	HENRI ROUSSEAU		1			
CLERMONT-FERRAND	0700030W	RELION	JACQUES AMYOT	1				
CLERMONT-FERRAND	0800010Y	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0800010Z	VINCENNES	FRECTOR BERLIOZ			1		
CLERMONT-FERRAND	0700010A	CHALON SUR SÂONE	PONTUS DE TIARD	1				
CLERMONT-FERRAND	0200010C	CLERMONT-FERRAND	GARNOT	1				1
CLERMONT-FERRAND	0200010B	CLERMONT-FERRAND	GUSTAVE BEFFEL					
CLERMONT-FERRAND	0200010E	CLERMONT-FERRAND	LE CARTEL					
CLERMONT-FERRAND	0700000B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0600010Y	GRENOBLE	CHARAULLON	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0300020A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES					
CLERMONT-FERRAND	0300030K	VALS-LES-BAINS	CAROLLE VERNET	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0600010W	ARRAS	GAMBERTTA					
CLERMONT-FERRAND	0600010Y	BOUJON	ALBERT CHATELET	1				
CLERMONT-FERRAND	0600010A	BOUJON	JEAN BART	1				
CLERMONT-FERRAND	0600020K	LILLE	GASTON BECKER	1	1			1
CLERMONT-FERRAND	0600010U	LILLE	FAUCHERRE	1				

AGACRODROME	ETAB.	VILLE	NOM	200	1ère année	EGO	1ère année (Bachelier-Dip)	TE	1ère année	DMR Cession D-4003 1ère année
PARIS	0750040	PARIS 08	FERRI IV	1						
PARIS	0750050	PARIS 06	LOUIS LE GRAND	1						
PARIS	0750060	PARIS 06	LAVOISIER	1						
PARIS	0750070	PARIS 06	MONTAIGNE	1	1					
PARIS	0750080	PARIS 06	SANT-LOURE	1						
PARIS	0750090	PARIS 06	CAPITAL	1						
PARIS	0750100	PARIS 09	JACQUES DESOURS	1						
PARIS	0750110	PARIS 12	PAUL VALERY	1						
PARIS	0750120	PARIS 18	CLAUDE MONET	1						
PARIS	0750130	PARIS 19	RODON	1						
PARIS	0750140	PARIS 16	DARWIN DE BELLY	2	1					
PARIS	0750150	PARIS 18	CLAUDE BERNARD	1						
PARIS	0750160	PARIS 17	CARROT	2	2					
PARIS	0750170	PARIS 17	BESSIERES	1					1	
PARIS	0750180	PARIS 20	HELENE BOUCHIER	1						
POITIERS	0750270	LA ROCHELLE	RENE JARDEVALIN	1						
POITIERS	0750280	NIORT	YVES DE VERTE						1	
POITIERS	0750290	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1						
POITIERS	0750300	POITIERS	ALBERT D'ADAMINE						1	
REIMS	0750310	CHALONS SUR MARNE	PIERRE BAYEN	1						
REIMS	0750320	REIMS	F. ROBERTELY	1						
REIMS	0750330	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU						1	
REIMS	0750340	TROYES	MAIRE DE CHAMPAGNE						1	
RENNES	0750350	BREST	BERTRICHEN	1	1					
RENNES	0750360	BREST	JULES LESVEN						1	
RENNES	0750370	LORENT	DUPUY DE LOME	1						
RENNES	0750380	RENNES	CHATELERRAND	1					1	
RENNES	0750390	RENNES	ILE DE FRANCE						1	
RENTON	0750400	ST DENIS	BELLEPERRE	1	1					
ROUEN	0750450	LE HAVRE	FRANCOIS TEN	1						
ROUEN	0750460	ROUEN	CORNEILLE	1						
ROUEN	0750480	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT						1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	EGO 2e année	EGO 3ème année (Bachelier-CyT)	TS 2e année	EMO Clermont D.002 2e année
ALP MARSEILLE	0130008X	MARSEILLE 01	SAINT CHARRLES				
ALP MARSEILLE	0130003M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN				
AMENS	0800002A	AMENS	LOUIS MAILLET	1			
AMENS	0800011C	AMENS	BOUARD BARD				
AMENS	0800010B	AMENS	MADELINE MICHELIS	1			
BESANCON	0800008P	BEFORT	AGUSTAVE DOUBET				
BESANCON	0800010A	BEFORD	LOUIS PERRAUD	1			
BORDEAUX	0800021U	BAYONNE	RENIE CASSAN	2			
BORDEAUX	0800028B	BORDEAUX	MICHEL MONTAGNE	1			
BORDEAUX	0800004T	PAU	GAUSTAVE EITHEL	1			
CAGEN	0141017P	CAGEN	LOUIS BARTHOU	1			
CAGEN	0141018A	CAGEN	MAURISSE	1			
CAGEN	0141019B	HEROULVILLE ST CLAIR	CHARLES DE GAULLE	1			
CLERMONT-FERRAND	0800008Z	ST LO	SALVADOR ALLENDE				
CLERMONT-FERRAND	0800018C	CLERMONT FERRAND	LE MARSEUR	1			
CLERMONT-FERRAND	0800018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PAGGAL	1			
CLERMONT-FERRAND	0800018C	CLERMONT FERRAND	SECONDE APOLLINAIRE				
CLERMONT-FERRAND	0800028L	MONTLUÇON	SECONDE APOLLINAIRE				
CRETEIL	08410147D	FONMERY SOUS BOIS	MAIE DE STAL				
CRETEIL	0800000X	LE PONTY	PABLO PICASSO				
CRETEIL	08011865T	CHRY-CHAPRAIN	ALBERT SCHWITZER				
CRETEIL	07700800T	MEAUX	SANDRE BOULODSIE				
CRETEIL	07700833W	MEAUX	PIENRI BOISSIER				
CRETEIL	0801010XV	ST MAUR DES FOSSÉS	JACQUES ARTYOT	1			
CRETEIL	08010124Z	MIRAMINER	MARCELIN BERTHELOT	1			
DIJON	07100111B	CHALON SUR SAGONE	RECTOR BERLIOZ				
DIJON	02100101C	DIJON	POINIS DE THOUIN				
DIJON	02100102U	DIJON	LABROU				
DIJON	02100103U	DIJON	GAUSTAVE EFFEL				
DIJON	02100106G	DIJON	LE CASTEL				
DIJON	07400108S	AMBLEY	L. BERTHOULET				
DIJON	0800002Y	CHARENTON	CHARENTON				
DIJON	0800028A	CHARENTON	SALVADOR ALBES				
DIJON	0800028A	VALENCE	EMILIE VERBIET				
LILLE	0800007M	PAROIS	GARIBETTA				
LILLE	0800008Y	DOLA	ALBERT CHATELET				
LILLE	0800007FQ	DUNERQUE	JEAN BART				
LILLE	0800028K	LILLE	RECTOR BERGER				
LILLE	0800118U	LILLE	ZACHERIE				
LILLE	0800221V	VALENCIENNES	PIENRI MAILLON				
LIMOGES	08010149U	LIMOGES	RAY LUGBAG				
LYON	08010144K	BONJOUR EN BRESSE	EDGAR QUINET				
LYON	0800003R	LYON 01	LA MARTINIERE				
LYON	0800028A	LYON 02	TERREAUX				
LYON	0800028F	LYON 03	AMPEL	2			
LYON	0800028F	LYON 03	SAINTE JUST	1			

ACADÉMIE	ÉTAT	VILLE	NOM	ICI 2e année	ESQ 2e année	ESQ 2ème année (Subst-Cyt)	IC 2e année	ERS Cachan Dijon 2e année
LYON	ARRAS	LYON 06	YU PARC	2				
LYON	BOURG	ST ETIENNE	CLAUDE FAUREL	1				
MARTINIQUE	FRANCOIS	FORT DE FRANCE	BEDEVIE	1				
MONTPELLIER	BOUQUER	MONTPELLIER	JOFFRE	1				
MONTPELLIER	BOUQUER	MONTPELLIER	DIT MERTAZ	1				
MONTPELLIER	BOUQUER	MONTPELLIER	MASQUERIE	1				
MONTPELLIER	BOUQUER	MONTPELLIER	ALPHONSE BALLET	1				
NANCY-METZ	BOUQUER	METZ	FABERT	1				
NANCY-METZ	BOUQUER	METZ	GERGEB DE LA TOUR	1				
NANCY-METZ	BOUQUER	METZ	HENRI POINGARE	1				
NANTER	BOUQUER	ANTER	HENRI BERGSON	1				
NANTER	BOUQUER	ANTER	CHERVILLON	1				
NANTER	BOUQUER	ANTER	JEANIN DU BELAY	1				
NANTER	BOUQUER	ANTER	GABRIEL TOUCHARD	1				
NANTER	BOUQUER	ANTER	CLEMENSAT	1				
NANTER	BOUQUER	ANTER	VIOL	1				
NICE	MARSENA	MARSENA	MARSENA	2				
NICE	MARSENA	MARSENA	BEAUJOUR	1				
NICE	MARSENA	MARSENA	DUMONT D'URVILLE	1				
NICE	MARSENA	MARSENA	BOUQUER	1				
NICE	MARSENA	MARSENA	VALBOINE	1				
NICE	MARSENA	MARSENA	PHILIBERT	1				
NICE	MARSENA	MARSENA	DEBBANERS	1				
ORLANS-TOURS	ORLANS	ORLANS	VOLTATRE	1				
ORLANS-TOURS	ORLANS	ORLANS	ORLANS	1				
ORLANS-TOURS	ORLANS	ORLANS	PROTIER	1				
ORLANS-TOURS	ORLANS	ORLANS	DESSANTES	1				
ORLANS-TOURS	ORLANS	ORLANS	TURELOT	1				
ORLANS-TOURS	ORLANS	ORLANS	HENRI IV	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	LEGRIS LE GRAND	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	LAUSSER	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	MONTAIGNE	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	SAINTELOUIS	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	CHAPTAL	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	JACQUES DESSOUR	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	PAUL VALERY	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	CLAUDE MONNET	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	ROBIN	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	JEAN DE BAULY	2				
PARIS	ORLANS	ORLANS	CLAUDE BERNARD	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	CANTON	2				
PARIS	ORLANS	ORLANS	BERSEBES	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	RENE JOULE VALON	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	EMILE CLERIN	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	ALBERTO AQUILANE	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	PIERRE BAYEN	1				
PARIS	ORLANS	ORLANS	F. ROOSEVELT	1				

AGACADEMIQUE	ETAB	VILLE	NOM	ICI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 3e année	DES Cochon D'HOZ 2e année
REIMS	063100870	REIMS	GEORGES CLAUDEAU		1			
REIMS	070002007	PROYEN	MARIE DE CHEVALERIE REUTEN	1				
REIMS	063000074	BRIST	JULES LESVEN		1			
RENNES	063001193	RENNES	CHATELIER ROD	1				
RENNES	063001109	RENNES	ICEL DE FRANCE					
RENNES	063000000	RENNES	BELLEPERRE					
ROUEN	063000000	ST DENIS	FRANCOIS TIER	1				
ROUEN	063000000	LE HAVRE	CORNILLE					
ROUEN	063000000	ROUEN	ROBERT FLAUREST	1				
ROUEN	063000000	ROUEN	LES BRULERES	1				
ROUEN	063000000	ROUEN	MICHEL DE MONTAGNE	1				
STRASBOURG	063000000	MAULHOUSE	KLEBER	2				2
STRASBOURG	063000000	STRASBOURG	SANTONA					
STRASBOURG	063000000	STRASBOURG	INTERNATIONALES					
STRASBOURG	063000000	STRASBOURG	RENE GASSIN					
TOULOUSE	063000000	ALBI	BELDAME	1				
TOULOUSE	063000000	TRARRES	THEOPHILE GAUTHIER	1				
TOULOUSE	063000000	TOULOUSE	CEZANNE					
TOULOUSE	063000000	TOULOUSE	PIERRE DE PERMAT	2				
VERSAILLES	063001000	ANTONY	DESCARTES	1				
VERSAILLES	063100000	CEBASY	ALFRED KASTNER	1				
VERSAILLES	063000000	MAINTENON LA JOLIE	ST EXUPERY	1				
VERSAILLES	063000000	MARSSY	PARGY DE VILGENIS	1				
VERSAILLES	063000000	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1				
VERSAILLES	063000000	SARCELLES	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	1				
VERSAILLES	063000000	SANTONY SUR SEINE	JEAN BAPTISTE CONDOT					
VERSAILLES	063000000	SENAUX	LAGRANGE	1				
VERSAILLES	063000000	SENAUX	MARIE CURIE					
VERSAILLES	063000000	ST CLOUD	FLORENT ESCHART	1				
VERSAILLES	063000000	ST GERMAIN EN LAIVE	MARIE GALBERT	1				
VERSAILLES	063000000	VANVES	MICHAEL	1				
VERSAILLES	063000000	VERSAILLES	HUGO	1				
VERSAILLES	063000000	VERSAILLES	LA BRUYERE	1				
VERSAILLES	063000000	VERSAILLES	PAUL GAULON	1				
VERSAILLES	063000000	VERSAILLES	PAUL GAULON	1				

CIERE ECONOMIQUES et COMMERCIALES - PREPARATIONS EN 1 AN

AGACADEMIQUE	ETAB	VILLE	NOM	ICI Cochon D'HOZ en 1 an
AGACADEMIQUE	063000000	VERSAILLES 10	JEAN PERREN	1
AGACADEMIQUE	063000000	CACHAN	MARCELIN SORRE	1
AGACADEMIQUE	063000000	LILLE	GASTON BERGER	1
AGACADEMIQUE	063000000	LYON 01	LA MARTINIERE	1

CPGE ÉCONOMIQUES et COMMERCIALES - PRÉPARATIONS EN 1 AN

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	INS Cochet D1/D2 en 1 an
Aix-Marseille	0130053W	MARSEILLE 10	JEAN FERRIN	1
Créteil	0640060V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE	1
Lille	0640068K	LILLE	GASTON BERGER	1
Lyon	0640067R	LYON 01	LA MARTINIÈRE	1

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	INS Cochet D1/D2 en 1 an
			TERREAUX	
Reims	0540034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1
Strasbourg	0670060Y	STRASBOURG	ALBEN	1
Toulouse	0310047H	TOULOUSE	COENNE	1

CPGE LITTÉRAIRES - ANNÉE 2000-2001

CLASSES DE PREMIÈRE ANNÉE

Lettres

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	Officiels	remarque - Lettres
AK-MARSEILLE	01930005	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	
AK-MARSEILLE	01930040Y	MARSEILLE 01	THEREE	1	
AMIENS	0300008A	AMIENS	LOUIS THULLIER	1	
AMIENS	0300014P	COMPIEGNE	PIERRE GAILLY	1	
AMIENS	0300048B	ST GOENTIN	HENRI MARTIN	1	
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	
BORDEAUX	0330021D	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Litt)
BORDEAUX	0330025V	BORDEAUX	GRANILE JULIAN	2	
BORDEAUX	0340085M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	
BORDEAUX	0340024W	PERSIGUEUX	BERTHAN DE BORN	1	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	
CAEN	0250018W	OCHEVILLE	JEAN FRANCOIS MILLET	1	
CLERMONT-FERRAND	0390018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	2	
CORSE	7200008X	BASTIA	GIGANTE DE CASABIANCA	1	
CRETEIL	0380020X	LE RAINCY	ALBERT SCHWENTZER	1	
CRETEIL	0340020V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	
CRETEIL	0380185G	ST OZEN	BLANQUI	1	
DIJON	0210015G	DIJON	GARNOT	2	
GRENOBLE	0740008B	ANNIECY	L. BERTHOULET	1	
GRENOBLE	0730022Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	2	
ILLE	0360007W	ARRAS	GAUDETIA	1	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Litt)
ILLE	0322508U	BOULOGNE SUR MER	MARIETTE	1	
ILLE	0390005Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	
ILLE	0350018D	ILLE	FAUCHERRE	3	
ILLE	0390222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	
LIÉGÈS	0670015U	LIÉGÈS	GAY LUSSAC	1	
LYON	0390027E	LYON 03	EDOUARD BERRIOT	2	
LYON	0390028D	LYON 05	DU PARC	2	
LYON	04200423	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	
MARTINIQUE	0720008W	FORT DE FRANCE	BELLEVEUE	1	
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	
MONTPELLIER	0340021K	NIMES	ALPHONSE CAUDET	1	
NANCY-METZ	0372787M	METZ	GEORGES DE LA TOUR	2	
NANCY-METZ	0340038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	2	
NANTES	0491828W	ANGERS	HENRI BERGSON	1	
NANTES	0720005R	LE MANS	MONTESQUIEU	1	
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GARCINHAU	1	
NANTES	0440021J	NANTES	CECENECIAU	1	
NICE	0380186CA	NICE	MASSENA	2	
NICE	0330003G	TOULON	DUMONT D'URVILLE	2	
ORLÉANS-TOURS	0450046J	ORLÉANS	POTHIER	2	
ORLÉANS-TOURS	0370038G	TOURS	DESCARTES	1	
PARIS	0750848X	PARIS 03	VICTOR HUGO	1	
PARIS	0750854D	PARIS 05	HENRI IV	4	
PARIS	0750855E	PARIS 06	LOUIS LE GRAND	2	
PARIS	0750880K	PARIS 06	FENELON	3	prépare à l'option langues de l'ENS (Litt)
PARIS	0750882M	PARIS 07	VICTOR DUBY	2	
PARIS	0750883N	PARIS 08	CHAPTAL	1	
PARIS	0750889V	PARIS 09	JODES FERRY	2	
PARIS	0750891T	PARIS 09	CONDORCET	2	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Litt)
PARIS	0750907W	PARIS 08	LAMARTINE	1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	diplôme	Remarques - Lettres
PARIS	0730679F	PARIS 12	PAUL VALÉRY	1	
PARIS	0748080K	PARIS 13	CLAUDE MONET	2	
PARIS	0700703G	PARIS 18	MORLIÈRE	2	
PARIS	0780656C	PARIS 18	JANSON DE BAILLY	1	
PARIS	0750706J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BROUCHER	1	
POTIERS	0780012R	ANISCOULEME	GUSTAVE BALZAC	1	
POTIERS	0650038W	POTIERS	CAMILLE GUERIN	2	
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	2	
RENNES	0250077A	BRIST	MERICHEN	2	
RENNES	0250068Z	QUIMPER	CORNOUAILLE	1	
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	2	
RENNES	0220057T	ST BRIEUC	BERNIST RENAN	1	
REUNION	9740001H	ST DENIS	LECOINTE DE LISIE	1	
ROUEN	0780174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	0,5	
ROUEN	0700057L	ROUEN	JEANNE D'ARC	2	
STRASBOURG	0670076X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	2	
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-BERNIN	3	
TOULOUSE	0310038W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	prépare à l'option musique de l'ENS (Litt)
VERSAILLES	0620130S	ANTONY	DESCARTES	1	
VERSAILLES	0650544J	ENGHIEN LES BAINS	CHRISTY MONOD	1	
VERSAILLES	0706259L	MANTES-DAUCOURT	SAINT-EUPEREY	1	
VERSAILLES	0620142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	
VERSAILLES	0710577M	BAMIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE GORCI	1	
VERSAILLES	0620145H	SCEAUX	LARANAL	2	
VERSAILLES	0620662K	REVERES	DR LEDERMANN	1	
VERSAILLES	0782000D	ST GERMAIN EN LAYE	CLAUDE DEBUSSY	1	
VERSAILLES	0620146M	VANVES	MICHELET	1	
VERSAILLES	0762593M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	

Lettres et sciences sociales

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	diplôme	Remarques - Lettres et sciences sociales
ACADAMIS MILLE	0730040Y	MARSEILLE D1	THEISS	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	
GRENOBLE	0770633W	MELON	JACQUES AMYOT	1	
LILLE	0500116J	LILLE	FALDIERRE	1	
LYON	0880026D	LYON 08	DU PARC	1	
MONTPELLIER	0680027K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
NANTES	0440034M	NANTES	GABRIEL GUIST HAY	1	
ORLEANS-TOURS	0450010N	ORLEANS	POTIER	1	
PARIS	0760030D	PARIS 05	HENRI IV	1	
PARIS	0760098C	PARIS 16	JANSON DE BAILLY	1	
ROUEN	0780174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	0,5	mobile de la préparation: lettres et lettres et sciences sociales
STRASBOURG	0670076X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-BERNIN	1	
VERSAILLES	0620140H	SCEAUX	LARANAL	1	

Lettres (Cherche)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	diplôme
PARIS	0750634D	PARIS 05	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670076X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310038W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

CLASSES DE DEUXIEME ANNEE

1ère SUP (L1m)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	direction	Enseignements optionnels autorisés (L1m)	remarque - 1ère SUP (L1m)
AIX-MARSEILLE	01300409	MARSEILLE 01	THIERS	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
BORDEAUX	03900210	BORDEAUX	MICHEL MONTAGNE	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, arts plastiques	
BORDEAUX	03400594	PAU	LOUIS BARTHOU	1	lettres modernes, lettres classiques, allemand, anglais, espagnol, histoire, philosophie	
CAEN	01400134	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
CLERMONT-FERRAND	03300180	CLERMONT-FERRAND	CLAUDE PASCAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais, allemand	
CRETEIL	01401204	ST MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	lettres modernes, histoire, anglais	
DIJON	02100150	DIJON	CARROT	1	philosophie, lettres classiques, histoire, géographie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
GRENOBLE	03400277	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
LILLE	05201181	LILLE	FAUCHERBE	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
LIMOGES	06700150	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	
LYON	03900280	LYON 05	DU PARC	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	
LYON	03900276	LYON 05	EDOUARD HEBRIOT	1	lettres classiques, lettres modernes	
MONTPELLIER	03400580	MONTPELLIER	VOFFRE	1	histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
NANCY-METZ	03400507	NANCY	HENRI POINCARÉ	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie	
NANTES	04400211	NANTES	CLEMENCAU	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	
NICE	06800304	NICE	MASBERG	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes	
ORLEANS-TOURS	01000481	ORLEANS	POTHIER	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie	
PARIS	07506540	PARIS 05	HENRI IV	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	prépare à la section B de l'Ecole nationale des Chartes
PARIS	07506556	PARIS 05	LOUISE BRANG	2	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol	
PARIS	07506800	PARIS 05	HENELON	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, russe, musique	
PARIS	07506804	PARIS 05	JULES MARY	1	lettres classiques, lettres modernes	
PARIS	07506807	PARIS 05	GONDROCET	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, arts plastiques	
PARIS	07506805	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	histoire, lettres classiques, lettres modernes	
PARIS	07507030	PARIS 16	MOLIERE	1	philosophie, lettres classiques, anglais, portugais	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Uim)	remarques - 1ère SUP (Uim)
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, philosophie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres classiques, lettres modernes, anglais	
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	lettres classiques, lettres modernes, philosophie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	lettres classiques, lettres modernes, musique	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais	
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
VERSAILLES	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINT-EXUPERY	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, allemand	

1ère SUP (Fontenay St-Cloud)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, italien, anglais
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais
AMIENS	0020048S	ST QUENTIN	HENRI MARTIN	1	lettres modernes, anglais, histoire - géographie
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, anglais
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, espagnol, russe
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBÉ	1	philosophie, lettres modernes, anglais, histoire - géographie
CAEN	0500016W	OCTEVILLE	JEAN-FRANÇOIS MILLET	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	Lettres modernes, philosophie, histoire-géographie, anglais
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire-géographie
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais, lettres classiques
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire-géographie
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	lettres modernes, histoire - géographie, philosophie
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	philosophie, lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand
LILLE	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	2	histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, italien
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, russe, anglais

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fortmeyer)
MARTINIQUE	0720088W	PORT DE FRANCE	BELLEVOUE	1	lettres modernes, histoire - géographie, espagnol
MONTPELLIER	0340088G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais, espagnol
NANCY-METZ	0572767U	METZ	GEORGES DE LA TOUR	1	lettres modernes, anglais
NANCY-METZ	0440088Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, allemand
NANTES	0440088X	NANTES	GABRIEL GUSTHAU	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, anglais
NICE	0460088A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
NICE	0630088G	TOULON	MUMONT D'URVILLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais
ORLEANS-TOURS	0450088J	ORLEANS	POTHIER	1	lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie
ORLEANS-TOURS	0370088M	TOURS	DEGARTES	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais
PARIS	0780088D	PARIS 03	HENRI IV	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, allemand, anglais, arabe
PARIS	0780088K	PARIS 04	PERELON	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, italien, russe, arabe, espagnol, chinois
PARIS	0750088M	PARIS 07	VICTOR DURUY	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais
PARIS	0750088N	PARIS 08	CHAPTAL	2	anglais, espagnol, lettres modernes
PARIS	0750088P	PARIS 09	JULES FERRY	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
PARIS	0760088Y	PARIS 06	CONDORCET	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais
PARIS	0760088K	PARIS 19	CLAUDE MONET	1	histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, allemand
PARIS	0760076J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	philosophie, lettres classiques
PARIS	0760074U	PARIS 20	HÉLÈNE BOUCHER	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUY DE BALZAC	1	lettres modernes, histoire - géographie
POITIERS	0260003E	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres modernes, allemand, anglais
REIMS	0810032H	REIMS	JEAN JAURES	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand
RENNES	0280007A	BREÏT	KERSANT	1	lettres modernes, anglais
RENNES	0300070G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, allemand, anglais, espagnol
REUNION	9740007H	SAINT-DENIS	LECONTE DE LILE	1	Philosophie, lettres modernes, histoire, géographie, anglais
ROUEN	0760091L	ROUEN	JEANNE D'ARC	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand
STRASBOURG	0870076X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie
TOULOUSE	0810041B	TOULOUSE	SAINTE-BERNIN	2	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol
VERSAILLES	0620142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, russe
VERSAILLES	0620140K	SEEAUX	LARNAUD	2	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand
VERSAILLES	0180082X	SEVRES	DR LEIDERMAN	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand
VERSAILLES	0750090D	ST GERMAIN EN LAYE	CLAUDE DEBOSBY	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire - géographie
VERSAILLES	0620145M	NANTEB	MICHELET	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie
VERSAILLES	0750096H	VERSAILLES	LA BRUYÈRE	2	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, espagnol

1ère SUP lettres de sciences sociales

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
AUX-DARBELLE	013000MY	MARSEILLE 01	THIERS	1
BORDEAUX	0330027U	BORDEAUX	MICHEL MONTAGNE	1
GRENOBLE	0770633W	MELON	JACQUES AMYOT	1
LILLE	0690116U	LILLE	FAUCHÈRE	1
LYON	0460028D	LYON 06	DU PARC	1
MONTPELLIER	0300027K	NIMES	ALPHONSE GAUDET	1
NANTES	0440088X	NANTES	GABRIEL GUSTHAU	1
ORLEANS-TOURS	0450088J	ORLEANS	POTHIER	1

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	070084D	PARIS 08	HENRI IV	1
PARIS	078098C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1
STRASBOURG	0670078X	STRASBOURG	RUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0810041B	TOULOUSE	SAINT-BERNIN	1
VERSAILLES	0620148H	VERSAILLES	LAKANAL	1

1^{ère} SUP (Chartes)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	078084D	PARIS 08	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670078X	STRASBOURG	RUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0810089W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

CLASSES PREPARANT AU DIPLOME D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF)
CLASSES PREPARANT AU DIPLOME PREPARATOIRE AUX ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DPCECF)
dans le fonctionnement tel autorisé pour l'année scolaire 2000-2001

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
AUX-MARSEILLE	0840004 Y	AVIGNON	THEODORE AUBANEL	1
	0730087 K	MARSEILLE 05	MARIE CURIE	1
AMIENS	0800011 G	AMIENS	BOULARD GAND	1
	0600008 J	CHARENTILLY	JEAN BODIN	1
	0600021 K	COMPIEGNE	JULES LIEBY	1
	0000000 S	SOISSONS	GERARD DE NEVAL	1
BESANCON	0290003 A	MONTBELIARD	LE GRAND CHINOIS	1
	0290010 A	BESANCON	LOUIS PINGAUD	1
BORDEAUX	0370008 B	BORDEAUX	GUYTAVE ETEFF	1
	0501215 B	SAINTE-LO	PIERRE ET MARIE CURIE	1
CAGEN	0140017 T	CAGEN	JEAN ROUSSEAU	1
	0630000 B	CLIFFRAND	SIDONNE APOULINAIRE	1
CLERMONT	7200008 W	BASTIA	PAUL VINCENTINI	1
	0930034 B	AULNAY SOUS BOIS	YVON LARIVE	1
CRETEIL	0720024 X	MEUVILLE	LEONARD DE VINCI	1
	0940020 V	ST-MANUR DES PASSES	MARCELIN BERTHELOT	1
	0940020 V	CACHAN	MAXIMILIN SCORRE	1
	0940118 U	LE PERREUX SUR MARNE	PAUL BONHIER	1
DIJON	0710010 A	CHALON SUR SAONE	MATHIAS	1
	0610017 C	DIJON	LE CASTEL	1
GRENOBLE	0240006 D	LANCIERY	GABRIEL FAURE	1
	0240006 D	GRENOBLE	PAUL CLAUDE	1
GUIANEOISE	9710003 B	LES ADEPHES	BARBERIDGE	1
	0630002 J	RETHUNE	ANDRE MAILLANT	1
	0190004 X	LILLE	GASTON BERGIER	1
	0590004 A	MAURBANQUE	DUBCAT	1
LIMOGES	0630001 T	ST-MARTIN-MONTEGROSE	GILAUL-SAMNER	1
	0630010 Y	LIMOGES	BRIANNE VALADON	1
LYON	0600004 V	ST PIERRE EN LAZEX	RENOME WEBER	1
	0600018 U	VILLEURBANNE	PELLEE BENOISTE	1
MARTINIQUE	0600008 S	LYON 09	LA MARTINIQUE DUCHERE	1
	9720004 Z	PORT DE FRANCE	POINTE DES NEGRES	1
MONTPELLIER	0340000 J	MONTPELLIER	MAS DE TESSIE	1
	0110002 R	NARBONNE	DENIS DIDROTT	1
	0300007 S	NIMES	CAMARON	1
NANCY-METZ	0340001 B	NANCY	GEORGES DE LA TOUR	1
	0470007 C	METZ	ROBERT BOUSMAN	1
NANTES	0491966 W	ANGERS	RIENTY BENOIST	1
	0440001 V	NANTES	VIOL	1
NICE	0640003 D	NICE	MONSIEUR PIERRE	1
			D'ORVIVIS	1

	0691243 A	TOULON	MONAPARTE	1		
	0680037 B	NICE	BEAU SITE		1	1
COCHONS-TOURNAI	0570038 B	TOULON	GRANDMONT	1		
	0480061 E	ORLÈANS	MANDAMIN FRANCOIS		1	1
	0120037 E	TOULON	PAUL-LELIS COLUBIER		1	1
PARIS	0730061 A	PARIS 05	SENEZON 1980	1		
	0730703 J	PARIS 17	HONORE DE BAULAC	1		
	0730047 W	PARIS 07	YERGOT		1	1
	0730707 L	PARIS 17	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE		2	2
POITIERS	0640038 Z	POITIERS	AUBIN DE MONTAIGN	1	1	1
REIMS	0510034 K	REIMS	F. ROOSEVELT	1		
	0511951 U	CHALONS EN CHAMPAGNE	JEAN TALON		1	1
ROUEN	0290013 G	ROUEN	LESTVEN	1	1	1
	0640035 Y	ORIENT	DUMY DE LOMÈ	1	1	1
	0790029 G	ROUEN	REQUORTY	1	1	1
	0581907 H	ROUEN	LA POTÈRE	1		
REUNION	0740077 U	ST-BENOIT	AMIRAL JEROME POUVET	1		
	0740087 M	ST-LOUIS	ANTOINE ROUSSE	1		
	0741046 U	ST-DENIS	NEUMANN	1		
BOUEN	0740006 S	BOUEN	GUSTAVE FLAUBERT	1		
STRASBOURG	0680008 P	COLMAR	CAROLLE 55E	1	1	1
	0670078 W	STRASBOURG	JEAN MONNET	1		
	0670088 E	STRASBOURG	RENE CASSE		1	1
TOULOUSE	0680006 A	TARBES	HARVE CURIE		1	1
	0310074 H	TOULOUSE	CEZANNE	1	1	1
VERSAILLES	0730066 H	ANGENTE III	REACTE	1	1	1
	0910060 E	COGNAC-ESSONNIES	J. LAURE	1		
	0910002 X	SEVRES	DR. UFFMANN	1		
	0782557 F	ST-GERMAIN EN LAIE	FRANÇOIS-TEOPOLOU		1	1
NOUVELLE CALÉDONIE	9830003 L	NOLIMBA	J. GARNIER	1		
POLYNÉSIE FRANÇAISE	9840002 E	TANGATALES DU VENT	PAUL GAUCHER	1		
					1	1
					REUNION	REUNION

LISTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENTRÉE DANS LES ÉCOLES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE
MISES EN ŒUVRE DANS DES LEGTA - RENTRÉE 2000

Académie	Établissement	Ville	Nom	BCPST 1ère année	ENV	Préparatoire concours C
Caen	0141112 H	St-Pierre/Dives	LEGA Le Robillard	1		
Nantes	0490946 M	Angers	LEGTA Le Robillard	1		
Orléans-Tours	0450094 H	Montargis	LEGTA Le Fresne	1		
Toulouse	0311262 D	Toulouse	LEGTA Auzeville	1		
Clermont-Ferrand	0630984 C	Clermont-Ferrand	LEGTA Mamilhat		1	
Amiens	0801272 Y	Amiens	LEGTA Le Paraquet			1
Besançon	0251263 M	Besançon	LEGTA Dannemarie			1
Bordeaux	0331424 U	Bordeaux	LEGTA Blanquefort			1
Clermont-Ferrand	0630984 C	Clermont-Ferrand	LEGTA Mamilhat			1
Dijon	0211135 V	Dijon	LEGTA Quétigny			1
Grenoble	0260765 R	Valence	LEGTA Le Valentin			1
Montpellier	0340128 E	Montpellier	LEGTA de l'Hérault			1
Orléans-Tours	0450700 W	Montargis	LEGTA Le Chesnoy			1
Rennes	0350700 W	Rennes	LEGTA Le Rheu			1
Toulouse	0120937 D	Rodez	LEGTA La Roque			1
Toulouse	0311262 D	Toulouse	LEGTA Auzeville			1

Document transmis par le ministère de l'agriculture et de la pêche

LISTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Concours préparés et options d'enseignement

Préparation	Établissements			Prytanée national militaire de la Flèche
	Lycée militaire d'Aix-en-Provence	Lycée militaire d'Autun	Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École	
École polytechnique	-	-	-	1ère année : MPSI 2ème année : MP*(1)
École spéciale militaire	1ère année MPSI - PCSI	1ère année MPSI	1ère année MPSI - PCSI	1ère année MPSI - PCSI
Option sciences				
École navale				
École de l'air	2ème année MP - PC - PSI	2ème année MP	2ème année MP - PSI	2ème année MP*(1) - MP - PSI - PC
École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement				
École spéciale militaire option lettres	1ère année : Lettres 1 2ème année : Lettres 2	-	1ère année : Lettres 1 2ème année : Lettres 2	1ère année : Lettres 1 2ème année : Lettres 2
École spéciale militaire option économique et commerciale	1ère année : ECO 1 2ème année : ECO 2	1ère année : ECO 1 2ème année : ECO 2	1ère année : ECO 1 2ème année : ECO 2	1ère année : ECO 1 2ème année : ECO 2

(1) MP* : Classe préparatoire spécifique à l'École polytechnique

DIPLOMES

NOR : MENS0001325A
RLR : 430-2fARRÊTÉ DU 26-5-2000
JO DU 28-6-2000MEN
DES A12

Admission par l'État de diplômes d'études en génie d'universités canadiennes

Vu L. du 10-7-1934, not. art. 6; D. n° 85-685 du 5-7-1985; avis de la commission des titres d'ingénieur du 14-9-1999; accord de reconnaissance réciproque sur l'exercice de la profession d'ingénieur signé entre la commission des titres d'ingénieur et le Conseil canadien des ingénieurs; demande des autorités canadiennes du 8-3-2000

Article 1 - Sont admis par l'État, les diplômes obtenus à l'issue d'un programme d'études en génie des universités canadiennes reconnu par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie, présentant des programmes et donnant un enseignement suffisants, au plan académique, pour délivrer un diplôme d'ingénieur au regard des critères français. La liste des programmes d'études en génie concernés par le présent arrêté, est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 - Cette décision prend effet pour une durée de six ans.

Article 3 - Les titulaires des diplômes sanctionnant les programmes d'études en génie indiqués en annexe et qui ont obtenu au Canada le droit au titre d'"ingénieur professionnel" sont autorisés à porter en France le titre d'ingénieur diplômé. Le titre doit être obligatoirement suivi du nom de l'école et porter mention du pays d'origine.

Article 4 - La directrice de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

Annexe

PROGRAMMES D'ÉTUDES EN GÉNIE
DES UNIVERSITÉS CANADIENNES
RECONNUS PAR LE BUREAU
CANADIEN D'ACCREDITATION
DES PROGRAMMES D'INGENIERIE
PRESENTANT DES PROGRAMMES
ET DONNANT UN ENSEIGNEMENT
SUFFISANTS, AU PLAN ACADÉMIQUE,
POUR DÉLIVRER UN DIPLOME
D'INGÉNIEUR AU REGARD
DES CRITÈRES FRANÇAIS

**Alberta, University of, Faculty of Engineering,
Edmonton, Alberta T6G 2G8**

- Agricultural Eng'g : 1983-1995.
- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Computer Eng'g : 1983-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Engineering Physics : 1988-
- Materials Eng'g : 1999-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Metallurgical Eng'g : 1965-1998.
- Mineral Eng'g : 1976-1982.
- Mineral Process Eng'g : 1983-1991.
- Mining Eng'g : 1965-1975, 1983-
- Petroleum Eng'g : 1978-

**British Columbia, the University of, Faculty of
Applied Science, Vancouver, British Columbia
V6T 1Z4**

- Agricultural Eng'g : 1965-1978.
- Bio-Resource Eng'g : 1979-
- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Engineering Physics : 1965-
- Geological Eng'g : 1965-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Metallurgical Eng'g : 1965-1987.
- Metals and Materials Eng'g : 1988-
- Mineral Eng'g : 1965-1979.
- Mining and Mineral Process Eng'g : 1980-

- Calgary, the University of, Faculty of Engineering,
Calgary, Alberta T2N 1N4
- Chemical Eng'g : 1969-
 - Civil Eng'g : 1969-
 - Electrical Eng'g : 1969-
 - Geomatics Eng'g : 1996-
 - Manufacturing Eng'g : 1997-
 - Mechanical Eng'g : 1969-
 - Surveying Eng'g : 1982-1997.
- Carleton University, Faculty of Engineering,
Ottawa, Ontario K1S 5B6
- Aerospace Eng'g : 1992-
 - Civil Eng'g : 1965-
 - Computer Systems Eng'g : 1984-
 - Electrical Eng'g : 1965-
 - Environmental Eng'g : 1996-
 - Mechanical Eng'g : 1965-
- Concordia University (Formerly/Auparavant
Sir George Williams University, 1959-1974),
Faculty of Engineering and Computer Science,
Montréal, Québec H3G 1M8
- Building Eng'g : 1982-
 - Civil Eng'g : 1969-
 - Computer Eng'g : 1983-
 - Electrical Eng'g : 1969-
 - Industrial Eng'g : 1995-
 - Mechanical Eng'g : 1969-
- Dalhousie University (Formerly/Auparavant
Technical University of Nova Scotia, 1981-
1997 and/et Nova Scotia Technical College,
1907-1980), Faculty of Engineering, Halifax,
Nova Scotia B3J 2X4
- Agricultural Eng'g : 1974-
 - Biological Eng'g : 1997-
 - Chemical Eng'g : 1965-
 - Civil Eng'g : 1965-
 - Electrical Eng'g : 1965-
 - Engineering Physics : 1987-1991.
 - Industrial Eng'g : 1969-
 - Mechanical Eng'g : 1965-
 - Metallurgical Eng'g : 1965-
 - Mining Eng'g : 1965-
- École de technologie supérieure (affiliée à/
affiliated with l'université du Québec),
Montréal, Québec H2T 2C8
- Génie de la construction : 1993-
 - Génie de la production automatisée : 1990-
 - Génie électrique : 1990-
 - Génie et gestion de la construction : 1990-1996.
- Génie mécanique : 1990-
- Guelph, University of, School of Engineering,
Guelph, Ontario N1G 2W1
- Agricultural Eng'g : 1973-1995.
 - Biological Eng'g : 1973-
 - Engineering Systems and Computing : 1994-
 - Environmental Eng'g : 1993-
 - Food Eng'g : 1993-
 - Water Resources Eng'g : 1973-
- Lakehead University, Faculty of Engineering,
Thunder Bay, Ontario P7B 5E1
- Chemical Eng'g : 1974-
 - Civil Eng'g : 1974-
 - Electrical Eng'g : 1974-
 - Mechanical Eng'g : 1974-
- Laurentian University, School of Engineering,
Sudbury, Ontario P3E 2C6
- Extractive Metallurgical Eng'g : 1987-
 - Extractive Metallurgy : 1985-1986.
 - Mining Eng'g : 1987-
- Laval, Université, Faculté des sciences et de
génie, Québec, Québec G1K 7P4
- Génie alimentaire : 1997-
 - Génie chimique : 1965-
 - Génie civil : 1965-
 - Génie des matériaux et de la métallurgie :
1990-
 - Génie des mines et de la minéralurgie : 1990-
 - Génie électrique : 1965-
 - Génie géologique : 1965-
 - Génie informatique : 1993-
 - Génie mécanique : 1965-
 - Génie métallurgique : 1965-1990.
 - Génie minier : 1965-1990.
 - Génie physique : 1965-
 - Génie rural : 1973-
- Manitoba, the University of, Faculty of
Engineering, Winnipeg, Manitoba R3T 2N2
- Agricultural Eng'g : 1971-1998.
 - Biosystems Eng'g : 1996-
 - Civil Eng'g : 1965-
 - Computer Eng'g : 1987-
 - Electrical Eng'g : 1965-
 - Geological Eng'g : 1965-
 - Industrial Eng'g : 1987-
 - Mechanical Eng'g : 1965-
- McGill University, Faculty of Engineering,
Montréal, Québec H3A 2K6
- Agricultural Eng'g (Macdonald College) : 1971-

- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Computer Eng'g : 1993-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Metallurgical Eng'g : 1965-
- Mining Eng'g : 1965-
- McMaster University, Faculty of Engineering,
Hamilton, Ontario L8S 4L7
- Ceramic Eng'g : 1974-1997.
- Ceramic Eng'g and Management : 1992-1995.
- Ceramic Eng'g and Society : 1998.
- Chemical Eng'g : 1965-
- Chemical Eng'g and Management : 1975-
- Chemical Eng'g and Society : 1996-
- Civil Eng'g : 1989-
- Civil Eng'g and Computer Systems : 1992-1995.
- Civil Eng'g and Eng'g Mechanics : 1965-1988.
- Civil Eng'g and Management : 1975-
- Civil Eng'g and Society : 1996-
- Computer Eng'g : 1981-
- Computer Eng'g and Management : 1983-
- Computer Eng'g and Society : 1996-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Electrical Eng'g and Management : 1975-
- Electrical Eng'g and Society : 1996-
- Engineering Physics : 1974-
- Engineering Physics and Management : 1980-
- Engineering Physics and Society : 1997-
- Manufacturing Eng'g : 1982-
- Manufacturing Eng'g and Management : 1998-
- Manufacturing Eng'g and Society : 1998-
- Materials Eng'g : 1990-
- Materials Eng'g and Management : 1992-
- Materials Eng'g and Society : 1997-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Mechanical Eng'g and Management : 1975-
- Mechanical Eng'g and Society : 1996-
- Metallurgical Eng'g : 1965-1997.
- Metallurgical Eng'g and Management : 1992.
- Memorial University of Newfoundland, Faculty of Engineering and Applied Science, Saint-John's, Newfoundland A1B 3X5
- Civil Eng'g : 1975-
- Electrical Eng'g : 1975-
- Mechanical Eng'g : 1975-
- Naval Architectural Eng'g : 1986-1996.
- Ocean and Naval Architectural Eng'g : 1997-
- Shipbuilding Eng'g : 1982-1985.
- Moncton, universit  de,  cole de g nie, Moncton,
Nouveau-Brunswick E1A 3E9
- G nie civil : 1972-
- G nie  lectrique : 1998-
- G nie industriel : 1975-
- G nie m canique : 1990-
- New Brunswick, University of, Faculty of Engineering, Fredericton, New Brunswick E3B 5A3
- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Forest Eng'g : 1972-
- Geological Eng'g : 1984-
- Geomatics Eng'g : 1999-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Surveying Eng'g : 1972-1999.
- Ottawa, University of, Faculty of Engineering,
Ottawa, Ontario K1N 6N5
- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1971-
- Computer Eng'g : 1990-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Mechanical Eng'g : 1971-
- Polytechnique,  cole (affili e  /affiliated with l'universit  de Montr al), Montr al, Qu bec H3C 3A7
- G nie chimique : 1965-
- G nie civil : 1965-
- G nie des mat riaux : 1990-
- G nie des mines : 1991-
- G nie  lectrique : 1965-
- G nie g ologique : 1965-
- G nie industriel : 1973-
- G nie informatique : 1989-
- G nie m canique : 1965-
- G nie m tallurgique : 1965-1989.
- G nie minier : 1965-1991.
- G nie physique : 1965-
- Qu bec   Chicoutimi, universit  du, d partement des sciences appliqu es, Chicoutimi, Qu bec G7H 2B1
- G nie g ologique : 1983-
- G nie informatique : 1992-
- G nie unifi  : 1981-

Québec à Rimouski, université du, module de génie, Rimouski, Québec G5L 3A1

Génie des systèmes électromécaniques : 1998-
Québec à Trois-Rivières, université du, école d'ingénierie, Trois-Rivières, Québec G9A 5H7

- Génie chimique : 1990-
- Génie électrique : 1978-
- Génie industriel : 1980-
- Génie mécanique manufacturier : 1987-

Queen's University, Faculty of Applied Science, Kingston, Ontario K7L 3N6

- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Engineering Chemistry : 1979-
- Engineering Physics : 1965-
- Geological Eng'g : 1975-
- Materials and Metallurgical Eng'g : 1992-
- Mathematics and Engineering : 1974-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Metallurgical Eng'g : 1965-1991.
- Mining Eng'g : 1965-

Regina, University of, Faculty of Engineering, Regina, Saskatchewan S4S 0A2

- Electronic Information Systems Eng'g : 1986-1994.
- Electronic Systems Eng'g : 1995-
- Industrial Systems Eng'g : 1984-
- Regional Systems Eng'g : 1984-1989.
- Regional Environmental Systems Eng'g : 1990-
- Systems Eng'g : 1981-1983.

Royal Military College of Canada, Engineering Division, Kingston, Ontario K7K 5L0

- Chemical and Materials Eng'g : 1992-
- Chemical Eng'g : 1965-1981.
- Civil Eng'g : 1965-
- Computer Eng'g : 1983-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Engineering and Management : 1972-1995.
- Engineering Physics : 1975-1995.
- Fuels and Materials Eng'g : 1982-1991.
- Mechanical Eng'g : 1965-

Ryerson Polytechnic University Formerly/-
Auparavant Ryerson Polytechnical Institute, (1964-1992), Faculty of Engineering and Applied Science, Toronto, Ontario M5B 2K3

- Aerospace Eng'g : 1992-
- Chemical Eng'g : 1992-

- Civil Eng'g : 1992-

- Electrical Eng'g : 1992-

- Industrial Eng'g : 1992-

- Mechanical Eng'g : 1992-

Saskatchewan, University of, College of Engineering, Saskatoon, Saskatchewan S7N 0W0

- Agricultural Eng'g : 1965-1992.
- Agricultural and Bioresource Eng'g : 1992-
- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Engineering Physics : 1965-
- Geological Eng'g : 1965-
- Geological Eng'g (Geophysics) : 1975-1999.
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Mining Eng'g : 1974-1976.

Sherbrooke, université de, faculté des sciences appliquées, Sherbrooke, Québec J1K 2R1

- Génie chimique : 1973-
- Génie civil : 1965-
- Génie électrique : 1965-
- Génie informatique : 1997-
- Génie mécanique : 1965-

Simon Fraser University, School of Engineering Science, Burnaby, British Columbia V5A 1S6
Engineering Science : 1986-

Toronto, University of, Faculty of Applied Science and Engineering, Toronto, Ontario M5S 1A4

- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Computer Eng'g : 1994-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Engineering Science : 1965-
- Geo-Engineering : 1983-1990.
- Geological and Mineral Eng'g : 1991-1998.
- Geological Eng'g : 1965-1974.
- Geological Eng'g and Applied Earth Science : 1975-1982.
- Industrial Eng'g : 1965-
- Materials Eng'g : 1996-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Metallurgy & Materials Science : 1965-1985.
- Metallurgical Eng'g and Materials Science : 1986-1995.
- Mineral Eng'g : 1999-
- Victoria, University of, Faculty of Engineering, Victoria, British Columbia V8W 2Y2
- Computer Eng'g : 1988-

- Electrical Eng'g : 1988-
- Mechanical Eng'g : 1992-
- Waterloo, University of, Faculty of Engineering,
 Waterloo, Ontario N2L 3G1
- Chemical Eng'g : 1965-
- Civil Eng'g : 1965-
- Computer Eng'g : 1989-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Environmental Eng'g : 1999-
- Geological Eng'g : 1986-
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Systems Design Eng'g : 1974-
- Western Ontario, University of, Faculty of
 Engineering Science, London, Ontario N6A 5B9
- Chemical Eng'g : 1965-1971.
- Chemical and Biochemical Eng'g : 1972-
- Civil Eng'g : 1965-
- Electrical Eng'g : 1965-
- Materials Eng'g : 1968-1999.
- Mechanical Eng'g : 1965-
- Windsor, University of, Faculty of Engineering,
 Windsor, Ontario N9B 3P4
- Chemical Eng'g : 1965-1990.
- Civil Eng'g : 1965-
- Electrical Eng'g : 1965-

- Engineering Materials : 1974-1991.
- Environmental Eng'g : 1991-
- Geological Eng'g : 1972-1989.
- Industrial Eng'g : 1974-
- Mechanical Eng'g : 1965-

Remarques

Lorsqu'une seule date suit le nom d'un programme, elle indique l'année de la première promotion à laquelle l'accréditation s'applique. Les promotions subséquentes jouissent également de l'accréditation et celle-ci est toujours en vigueur.

Lorsque deux dates sont mentionnées, il s'agit de la période (les deux dates étant incluses) pour laquelle le programme a bénéficié de l'accréditation. Une telle situation peut se produire si l'établissement a cessé d'offrir ce programme sous ce nom particulier, si l'accréditation est arrivée à son terme sans que l'établissement en demande le renouvellement, ou encore si le BCAPI a refusé ce renouvellement.

Si une troisième date apparaît, elle indique le renouvellement de l'accréditation à partir de cette année-là, après un intervalle.

DIPLOME DE GEOMETRE
 EXPERT FONCIER

NOR : MENS0001688V
 RLR : 434-5c

AVIS DU 7-7-2000
 JO DU 7-7-2000

MEN
 DES A10

Organisation des épreuves de l'examen - session 2000

■ Les épreuves de l'examen en vue de l'obtention du diplôme du Gouvernement de géomètre expert foncier (session 2000) se dérouleront à partir du lundi 6 novembre 2000 au vendredi 10 novembre 2000.

Un centre unique d'épreuves sera ouvert à l'École supérieure des géomètres topographes au Mans.

Les dossiers d'inscription seront délivrés sur demande écrite ou téléphonique formulée auprès du ministère de l'éducation nationale,

direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau des formations universitaires générales et technologiques, fax 01 55 55 62 66, téléphone 01 55 55 67 06.

Le registre des inscriptions sera ouvert jusqu'au 31 juillet 2000 au ministère de l'éducation nationale.

Les dossiers d'inscription devront être déposés pendant cette période et **au plus tard à la date de clôture du registre le 31 juillet 2000 à 16 heures**, ou être expédiés **au plus tard à cette date, à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

E NSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ENSEIGNEMENT PRIVÉ
SOUS CONTRAT

NOR : MENF0001198A
RLR : 531-5

ARRÊTÉ DU 10-5-2000
JO DU 28-6-2000

MEN - DAF D2
ECO

C ontribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes

Vu L. n° 59-1557 du 31-12-1959 mod. ; L. n° 75-620 du 11-7-1975 ; L. n° 83-8 du 7-1-1983 compl. par L. n° 83-663 du 22-7-1983 mod. et compl. par L. n° 85-97 du 25-1-1985 ; D. n° 60-389 du 22-4-1960 mod. et compl. par décrets n° 70-793 du 9-9-1970, n° 78-247 du 8-3-1978 et n° 85-727 du 12-7-1985 ; D. n° 60-745 du 28-7-1960 mod. par décrets n° 70-795 du 9-9-1970, n° 78-249 du

8-3-1978 et n° 85-728 du 12-7-1985 ; D. n° 61-246 du 15-3-1961, not. art. 6 ; D. n° 77-521 du 18-5-1977 portant applic. de L. n° 75-620 du 11-7-1975

Article 1 - Sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes placées sous contrat d'association sont fixés pour l'année scolaire 1999-2000 conformément au tableau ci-après :

CATÉGORIES	TAUX PAR ÉLÈVE (en francs)
Collèges	
C 1 Pour les 80 premiers élèves	5 668
C 1 bis À partir du 81ème élève	3 272
C 2 Classes préprofessionnelles de niveau, classes préparatoires à l'apprentissage, 4ème à pédagogie de contrat, 3ème d'insertion	3 841
C 3 Sections d'éducation spécialisée, sections d'enseignement général et professionnel adapté	5 338
C 4 4ème et 3ème technologiques	4 783
C 5 Classes des établissements d'enseignement régional adapté	10 842
Lycées d'enseignement général	
G 1 Classes du second cycle	3 519
G 2 Classes préparatoires littéraires	3 983
G 3 Classes préparatoires scientifiques	4 445
Lycées technologiques	
T 1 Classes du secteur tertiaire	3 864
T 2 Classes du secteur industriel	4 852
T 3 Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie	5 053
TS 1 Sections de techniciens supérieurs (secteur tertiaire)	4 801
TS 2 Sections de techniciens supérieurs (secteur industriel)	5 763
TS 3 Sections de techniciens supérieurs (secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie)	5 943

CATÉGORIES		TAUX PAR ÉLÈVE (en francs)
Lycées professionnels		
C2	Classes préprofessionnelles de niveau, classes préparatoires à l'apprentissage, 4ème à pédagogie de contrat, 3ème d'insertion	3 841
C3	Sections d'éducation spécialisée, sections d'enseignement général et professionnel adapté	5 338
P1	Classes du secteur tertiaire (*)	4 783
P2	Classes du secteur industriel (*)	5 806
P3	Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie (*)	6 224

(*) Y compris 4ème et 3ème technologiques de lycées professionnels.

Article 2. - Les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes placées sous contrat d'association de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et du territoire de la Polynésie

française pour l'année scolaire 1999-2000 et du territoire de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2000 sont fixés conformément au tableau ci-après (montants en francs par élève).

CATÉGORIES	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	POLYNÉSIE FRANÇAISE	NOUVELLE-CALÉDONIE
C1	12330	10429	10226
C1 bis	7897	6020	6081
C2	8950	7067	7065
C3	11719	9822	9655
C4	10693	8801	8695
G1	7098	6475	6615
G2	8035	7329	7418
G3	8965	8179	8217
T1	7782	7110	7484
T2	9792	8928	9339
T3	10229	9298	9687
TS1	9675	8834	9105
TS2	11633	10604	10915
TS3	12032	10935	11226
P1	11391	8801	9074
P2	11608	10683	11475
P3	12438	11452	12199

* Désignées à l'article 1er.

Article 3. - Le directeur du budget et le directeur général de la comptabilité publique au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE
Pour la secrétaire d'État au budget et par délégation,
Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur
C. LANTIÉRI

P PERSONNELS

PROMOTIONS	NOR : MENR0001708A RLR : 803-0	ARRÊTÉ DU 6-7-2000	MEN DPE B2
------------	-----------------------------------	--------------------	---------------

Accès à la hors-classe pour certains personnels enseignants - année 2000

Vu L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 70-738 du 12-8-1970 mod. ; D. n° 72-581 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 85-1524 du 31-12-1985 mod. ; D. n° 86-492 du 14-3-1986 mod. ; D. n° 89-731 du 11-10-1989 mod. ; D. n° 92-811 du 18-8-1992

Article 1 - Les emplois ouverts au titre de l'année 2000 pour l'accès à la hors-classe des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel du deuxième grade, des professeurs d'enseignement général de collèges, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation sont

fixés comme suit :

- professeurs agrégés : 1 642
- professeurs certifiés : 7 095
- professeurs de lycée professionnel du deuxième grade : 3 316
- professeurs d'enseignement général de collèges : 2 616
- chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive : 62
- conseillers principaux d'éducation : 394.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

CONCOURS	NOR : MENP0001323A RLR : 913-2	ARRÊTÉ DU 8-6-2000 JO DU 17-6-2000	MEN - DPE A3 FPP
----------	-----------------------------------	---------------------------------------	---------------------

C CAPEPS interne

Vu D. n° 80-627 du 4-8-1980 mod. ; A. du 22-9-1989 mod.

Article 1 - Les dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 22 septembre 1989 susvisé sont remplacées par les dispositions ci-après :

“Article 10 - Le concours interne prévu à l'article 5-I du décret du 4 août 1980 modifié susvisé, organisé pour la délivrance du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, comporte les épreuves définies ci-dessous :

1° Épreuve écrite professionnelle d'admissibilité : composition relative à l'enseignement de

l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation et sa mise en œuvre dans le second degré.

L'épreuve prend appui sur un programme fixé pour trois ans et qui se rapporte au programme des lycées et collèges.

Durée de l'épreuve : quatre heures.

Coefficient : 1.

2° Épreuve orale professionnelle d'admission : analyse d'une situation d'enseignement.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le dossier porte sur une expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive dans un collège ou un lycée et comporte, en outre, deux séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes du niveau d'enseignement (collège ou lycée) choisi par le candidat et fondées sur deux activités physiques distinctes choisies pour chacune dans deux groupes différents d'activités en référence aux programmes de la discipline dans les lycées et les collèges.

Un programme valable pour trois années fixe la liste des activités qui peuvent servir de support aux deux séquences d'enseignement : cette liste ne peut excéder seize activités et s'appuie en accord avec les programmes de la discipline sur la réalité des activités les plus couramment enseignées dans les collèges et les lycées.

Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

Le dossier, dactylographié, comprend les éléments relatifs à la réglementation, à la didactique et à la pédagogie qui justifient la mise en œuvre de cet enseignement, ainsi que des préparations de leçons et de contenus d'enseignement. Il comporte, en outre, trois

notes de synthèse, ne dépassant pas chacune deux pages dactylographiées et se rapportant, respectivement, à l'expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive et à chacune des séquences d'enseignement présentées. L'ensemble du dossier, les trois notes de synthèse comprises, ne doit pas excéder vingt pages dactylographiées.

Les candidats admissibles doivent faire parvenir, par la voie postale, en recommandé, leur dossier comprenant les trois notes de synthèse, au président de jury dans les conditions et le délai fixés par le jury. Le fait de ne pas adresser le dossier au jury dans le délai et selon les modalités fixées au présent article entraîne l'élimination du candidat.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement choisie : il porte sur les aspects techniques et didactiques de l'activité choisie et est étendu à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Le dossier et les notes de synthèse ne donnent pas lieu à notation, seuls l'exposé et l'entretien sont notés.

Durée de la préparation : deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure quinze minutes maximum (exposé : trente minutes ; entretien : quarante-cinq minutes maximum).

Coefficient : 2."

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2001 des concours.

Article 3 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

Pour le ministre de la fonction publique

et de la réforme de l'État

et par délégation,

Par empêchement du directeur général
de l'administration et de la fonction publique,

Le sous-directeur

D. LACAMBRE

MOUVEMENT

NOR : MENP0001674N
RLR : 610-4f ; 720-4 ; 804-0

NOTE DE SERVICE N°2000-102
DU 6-7-2000

MEN
DPE C4

Affectations en Nouvelle-Calédonie et dans les territoires d'outre-mer - rentrée 2001

Réf. : L. n° 50-772 du 30-6-1950 ; D. n° 96-1026 du 26-11-1996 ; D. n° 96-1027 du 26-11-1996 ; D. n° 96-1028 du 27-11-1996

Texte abrogé : N.S. n° 99-133 du 22-7-1999

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note de service a pour objet d'indiquer les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures à un poste en Nouvelle-Calédonie et dans les territoires d'outre-mer pour l'une des rentrées scolaires de l'année 2001, soit :

- mars 2001 : Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna ;
- septembre 2001 : Mayotte, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon.

I - PERSONNELS CONCERNÉS PAR LES PRÉSENTES DISPOSITIONS

Peuvent faire acte de candidature, les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation, enseignants du premier degré spécialisés possesseurs du CAEAA/CAFIMF,

du CAEI/CAPSAIS et du diplôme de psychologie scolaire.

Les personnels enseignants du premier degré candidats à un poste à Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas concernés par la présente note de service.

Les personnels de direction gérés par le bureau DPATE B3 seront informés ultérieurement par ce bureau des modalités de candidature.

II - INSTRUCTIONS

a - Dossier

Les personnels sont invités à demander directement, dès la publication de la présente note de service, en raison des délais de transmission, les imprimés nécessaires au service indiqué ci-dessous, en précisant leur grade, leur situation administrative exacte et leur adresse personnelle libellée conformément au code postal en vigueur (une étiquette autocollante au nom et à l'adresse du candidat sera jointe à cette demande).

Les candidats n'ont qu'un seul dossier à constituer quel que soit le territoire sollicité.

Les demandes doivent, sous peine de nullité, être formulées exclusivement au moyen des nouveaux imprimés mis en place dans les services académiques (chemise cartonnée portant la mention "rentrée scolaire 2001").

PERSONNELS CONCERNÉS	RETRAIT DU DOSSIER	DIRECTION DESTINATAIRE DU DOSSIER
I - Personnels résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer :		
1 - Personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation	rectorat de l'académie d'exercice, de rattachement, ou de celle dont relève le dernier établissement d'exercice	Le dossier dûment rempli et signé sera remis au chef d'établissement ou de service de l'affectation actuelle, ou de la dernière affectation, qui y portera son avis sur la candidature de l'intéressé(e) ainsi que son appréciation circonstanciée sur sa manière de servir.
2 - Personnels enseignants du premier degré spécialisés	inspection académique de rattachement	

PERSONNELS CONCERNÉS	RETRAIT DU DOSSIER	DIRECTION DESTINATAIRE DU DOSSIER
II - Personnels résidant en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à l'étranger	direction des personnels enseignants, bureau DPE C 4, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09	Le chef d'établissement ou de service transmettra le dossier dans les moindres délais par la voie hiérarchique à la direction des personnels enseignants, bureau DPE C 4, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09

Le dossier complet, rempli et signé, doit être remis, en respectant la date limite (cf. annexe I), au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées).

Il doit être transmis, dans les délais les plus brefs et aux dates indiquées en annexe I, par le supérieur hiérarchique direct et acheminé par l'intermédiaire de l'inspection académique pour les personnels enseignants du premier degré spécialisés, par l'intermédiaire du rectorat pour tous les autres personnels. Le dossier sera ensuite adressé à la direction des personnels enseignants, bureau DPE C 4.

Le dossier des personnels détachés à l'étranger ou en service en Nouvelle-Calédonie ou dans un territoire d'outre-mer sera acheminé par l'intermédiaire des autorités hiérarchiques dont ils relèvent dans l'exercice de leurs fonctions. Les candidats en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou de service de leur dernière affectation. Enfin, il est demandé aux autorités hiérarchiques concernées de bien vouloir acheminer les dossiers de candidature au fur et à mesure de leur présentation ; tout retard de transmission risque en effet de pénaliser les candidats.

b - Formulation des vœux (cf. annexe I)
Aucune liste de postes vacants n'étant publiée, les candidats sont amenés à formuler des vœux portant sur un établissement ou un territoire, que des vacances de postes dans leur catégorie

d'appartenance soient ou non prévisibles. Selon le lieu de résidence, la formulation des vœux s'effectuera comme suit :

1 - Personnels résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer

Il conviendra d'utiliser exclusivement la procédure d'inscription télématique en appelant le 36 14 EDUTEL, puis en demandant la rubrique "CONCOURS, CARRIERES" :

- du 1er au 15 octobre 2000, pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ;
- du 16 au 30 novembre 2000, pour Mayotte, la Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

2 - Personnels résidant en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à l'étranger

Les vœux doivent être formulés obligatoirement sur les fiches informatiques prévues à cet effet et dont la transmission doit s'effectuer selon le calendrier figurant en annexe I.

En application des décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996, une affectation dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte ne peut être sollicitée qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces territoires ou de la collectivité territoriale de Mayotte.

III - RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

a - Tout dossier parvenu au bureau DPE C 4 incomplet, en dehors de la voie hiérarchique ou hors délais ne pourra être examiné ; de même, pour les personnels résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,

les vœux qui ne seraient pas formulés par la voie télématique (36 14 EDUTEL) ne pourront pas être pris en compte.

b - S'agissant de la Polynésie française, l'enseignement du second degré étant organisé par le territoire, en application des dispositions législatives régissant son statut, la désignation des personnels est subordonnée au choix effectué par les autorités territoriales parmi les candidatures présentées par le ministère de l'éducation nationale

Les autorités territoriales avertiront directement les candidats qu'elles auront retenus.

c - Rapprochement de conjoint

Les agents placés en disponibilité pour suivre leur conjoint peuvent solliciter l'application des dispositions relatives au rapprochement de conjoint (arrêté de mise en disponibilité à joindre à la demande).

Ces dispositions sont également applicables aux personnes ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS) dès lors que celui-ci est inscrit sur le registre tenu au greffe du tribunal d'instance du lieu de naissance de chacun des partenaires (joindre l'attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité).

Ces règles s'appliquent aussi en cas de rapprochement de concubin, sous réserve que le couple vivant maritalement ait à charge un enfant reconnu par l'un et l'autre, ou un enfant reconnu par anticipation dans les mêmes condi-

tions (joindre les justificatifs).

Il convient obligatoirement de présenter une attestation de l'activité professionnelle du conjoint, sauf lorsque celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale : dans ce cas rappeler le corps et le grade. Elle doit être récente, préciser le lieu d'exercice et la date de prise de fonction. Cette attestation peut être : un certificat d'exercice délivré par l'employeur, une attestation d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce (artisan ou commerçant), un certificat d'inscription au conseil de l'ordre dont relève le conjoint (profession libérale) ou une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle.

d - Durée des séjours

En application des décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996, la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

Cette limitation ne s'applique pas à Saint-Pierre-et-Miquelon.

À titre d'information, il est précisé que, pour la rentrée de mars 2000, le nombre de dossiers de candidature était de 1 606 pour 483 postes à pourvoir, et pour la rentrée de septembre 2000, il y a eu 2 737 dossiers pour 951 postes.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

Annexe I

CALENDRIER DES OPÉRATIONS POUR L'ACHEMINEMENT DU DOSSIER ET LA FORMULATION DES VŒUX

NATURE DES OPÉRATIONS	NOUVELLE-CALÉDONIE WALLIS-ET-FUTUNA	MAYOTTE, POLYNÉSIE FRANÇAISE, SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès du chef d'établissement ou de service	1er octobre 2000	3 novembre 2000
Date limite de réception par le bureau DPE C 4 des dossiers de candidature acheminés par la voie hiérarchique	15 octobre 2000	30 novembre 2000
Formulation des vœux par voie télématique (36 14 EDUTEL) pour les personnels cités au II, b, 1	1er au 15 octobre 2000	16 au 30 novembre 2000
Date limite de réception par le bureau DPE C 4 des vœux, par envoi direct, pour les personnels cités au II, b, 2	15 octobre 2000	30 novembre 2000

Annexe II

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES SITUÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les personnels de l'enseignement du second degré affectés en Polynésie française sont placés auprès du gouvernement de ce territoire durant leur période d'exercice.

La Polynésie française bénéficie d'une compétence générale en matière d'enseignement. Les personnels, rémunérés par le vice-rectorat sur le budget du ministère de l'éducation nationale, remplissent leurs fonctions dans les établissements ou services relevant de l'autorité du ministre du territoire chargé de l'éducation.

La Polynésie française ayant choisi de faire valider la plupart des formations par des

examens nationaux, les contenus d'enseignement et les méthodes pédagogiques sont proches de ceux de la métropole. Toutefois, il appartient au ministre du territoire chargé de l'éducation de décider des adaptations à mettre en œuvre pour les contenus, les méthodes et les dispositifs d'enseignement.

1 - Postes d'enseignants

Important : Le dernier rapport d'inspection devra impérativement être joint à la notice de candidature. Un double de cette notice revêtue de l'avis du chef d'établissement devra être adressé directement par chaque candidat à la direction des enseignements secondaires lors du dépôt des candidatures (avec copie du rapport d'inspection).

A - Particularités appréciées

D'une manière générale, les enseignants préciseront s'ils ont participé à des expériences

pédagogiques et stages de formation ayant un rapport avec un contexte voisin de celui de la Polynésie française. Ils préciseront leur degré de maîtrise dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

De plus :

- pour le français, les candidats devront préciser s'ils ont suivi un stage de français langue étrangère (BELC, CREDIF, etc.) ou s'ils possèdent une expérience d'enseignement à des publics maîtrisant mal la langue française ;

- pour la technologie les candidats indiqueront la nature de la formation qu'ils ont suivie en informatique ;

- pour l'éducation physique et sportive, les candidats indiqueront s'ils sont titulaires d'un brevet d'État d'éducateur sportif et leur expérience dans la discipline concernée. Un investissement dans le mouvement sportif local sera un atout apprécié.

Pour certains postes la situation familiale peut être contraignante. Les seconds cycles sont assurés à Tahiti et à Raiatea (Iles sous le Vent). Aussi, compte tenu de l'éloignement des archipels et des difficultés de communications, est-il précisé aux enseignants ayant des enfants scolarisés dans le second cycle, que postuler hors de Tahiti et de Raiatea nécessiterait une scolarisation en internat.

Les conditions de vie particulières propres aux Marquises, aux Tuamotu et aux Australes, notamment l'isolement, amènent à recommander aux candidats de prendre tous renseignements utiles avant de postuler.

B - Particularités de l'enseignement, notamment dans les collèges

La plupart des établissements de Polynésie scolarisent des élèves connaissant des difficultés réelles, notamment langagières. Deux établissements, le collège et le lycée professionnel de Faaa, sont classés en ZEP.

Les professeurs candidats à un poste en Polynésie devront :

- être capables de travailler en équipe dans le cadre d'un projet d'établissement mettant en œuvre la politique territoriale d'éducation ;

- mettre en place des stratégies pédagogiques individualisées intégrant une démarche éducative et adaptées à un public scolaire hétérogène

possédant des référents culturels spécifiques ;
- s'ouvrir à la culture polynésienne pour inscrire leur action éducative dans un contexte compris par les adolescents et leurs familles.

Les candidatures des enseignants correspondant à ce profil seront examinées prioritairement.

C - Particularités des postes d'enseignement dans les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD)

Le professeur de lycée professionnel candidat à un poste d'enseignement en CETAD doit être prêt à assumer des responsabilités différentes de celles qu'il a pu avoir jusqu'alors au sein de l'éducation nationale. Son travail se situera beaucoup plus dans un contexte d'animation rurale que dans celui d'un atelier de lycée professionnel.

Le candidat est appelé à :

- adapter ses connaissances techniques et pédagogiques aux nécessités d'un enseignement polyvalent ;

- faire preuve d'initiative pour trouver et enseigner des solutions originales conçues à partir de réparations ou de fabrications locales, d'utilisation de matériaux locaux ;

- travailler en étroite collaboration avec les différents services du territoire, avec la population et ses représentants ;

- considérer le CETAD comme une structure technologique de développement où formation, ouverture sur la vie et production doivent intimement se côtoyer.

La plupart des CETAD sont implantés dans des archipels éloignés où la vie est caractérisée par l'isolement et de longs délais d'approvisionnement. La notion d'équipe, animée par un coordinateur, est décisive.

Le candidat devra s'intéresser à la civilisation polynésienne, aux traditions et coutumes locales pour intégrer son action dans un contexte compris des adolescents et de leurs familles.

L'enseignement devra s'effectuer essentiellement à partir de supports concrets puisés dans la réalité quotidienne des élèves.

Le candidat pourra dispenser des cours, tant en enseignement général que pratique, dans des valences autres que sa formation de base.

Les PLP2 STBS affectés en CETAD ou en SES

dispenseront souvent un enseignement pratique polyvalent (cuisine-restauration-entretien du linge et des locaux).

Les diplômes délivrés en CETAD (certificat d'aptitude professionnelle au développement - CAPD à 4 options) sont décernés par modules capitalisables. La validation de la formation s'effectue donc nécessairement sous la forme d'un contrôle continu.

2 - Formation d'adaptation

Les personnels "nouveaux arrivants" devront, dès leur arrivée, participer à un stage de sensibilisation aux spécificités de l'enseignement en Polynésie française.

Ils pourront, par ailleurs, être désignés pour participer à des actions de formation organisées à leur intention et qui pourront éventuellement avoir lieu pendant des périodes de vacances des élèves.

3 - Recrutement d'enseignants bivalents (certifiés et agrégés)

En raison de la difficulté à pourvoir certains postes, des enseignants peuvent être affectés sur un poste avec un complément de service dans une autre discipline.

Les enseignants intéressés par cette possibilité sont invités à faire connaître leur seconde valence (fournir les pièces justificatives).

Leurs chances d'obtenir une affectation en Polynésie française s'en trouvent donc accrues.

4 - Postes susceptibles d'être vacants

Compte tenu du mouvement interne local, de la non connaissance à ce jour des retours en métropole, tout poste est susceptible d'être vacant y compris dans les îles.

5 - Coordonnées de la direction des enseignements secondaires

Toute correspondance est à adresser à la direction des enseignements secondaires, BP 20673, 98713 Papeete, Polynésie française, tél. 00 6895 404 00, télécopieur 00 6894 356 82, e-mail : dir@des.pf

Décalage horaire : moins 11 heures (été) ou moins 12 heures (hiver). Des informations générales sont disponibles sur : www.des.pf

Annexe III

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES SITUÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Rappel : En Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence fin février pour se terminer vers la mi-décembre.

Il est indispensable de se renseigner sur la réglementation en vigueur auprès du vice-rectorat.

Les personnels affectés en Nouvelle-Calédonie sont placés sous l'autorité d'un vice-recteur (vice-rectorat, BP G4, 98848 Nouméa cedex, télécopieur n° 00 687 27 30 48, e-mail : www.ac-noumea.nc).

Leur attention est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans les Iles et en brousse (1) qui nécessitent une grande adaptabilité et d'intégrer les ressources et traditions locales (système coutumier).

Ces conditions de vie se caractérisent par un certain isolement, qui peut parfois se traduire par des difficultés d'approvisionnement et par des difficultés de logement.

En outre, les lycées et lycées professionnels étant implantés à Nouméa, Poindimié (lycée), Touho (LP) et Wé (lycée polyvalent des Iles), les personnels affectés hors de ces localités doivent savoir que leurs enfants scolarisés dans le second cycle long, devront être hébergés en internat. Il est donc particulièrement nécessaire de prendre contact, dès connaissance de l'affectation, avec le chef de l'établissement concerné, compte tenu du décalage entre les années métropolitaine et calédonienne, l'inscription dans la classe supérieure à celle suivie par l'enfant de septembre à février n'est pas systématique. Il est nécessaire de se renseigner sur la réglementation en vigueur auprès du vice-rectorat.

Les mutations internes ne sont recevables qu'après 2 ans de stabilité dans le poste.

Les informations suivantes sont également portées à la connaissance des candidats :

(1) Brousse : appellation, consacrée par l'usage, de tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'exception de l'agglomération de Nouméa et des Iles.

1 - Particularités des postes enseignants dans les petits établissements de brousse et des Iles

Les personnels affectés doivent savoir qu'ils peuvent être amenés à assurer un complément de service :

- soit dans une autre discipline,
 - soit dans le GOD (groupe d'observation dispersé) rattaché à l'établissement d'affectation,
 - soit dans l'ALP (antenne de lycée professionnel) parfois rattachée à l'établissement d'affectation.
- La langue maternelle de nombreux élèves étant autre que le français, les personnels affectés auront à mettre en œuvre des expériences ou des pratiques pédagogiques adaptées.

2 - Particularités des postes enseignants dans les antennes de lycée professionnel (ALP)

Sauf celle d'Ouvéa et de Touho rattachées à des LP, ces antennes sont rattachées à des collèges : La Foa, Bourail, Koné, Koumac, Houailou, Poindimié, Maré. Ce dispositif de remédiation prépare les élèves de plus de quinze ans à des certificats d'aptitude professionnelle au développement (CAP D), décernés par modules capitalisables.

L'enseignement est fondé sur une pédagogie par objectifs, une pédagogie du projet et un contrôle continu des connaissances. Dans ce cadre, les professeurs des ALP sont amenés à exercer leurs fonctions en liaison avec les professeurs de collège dans le cadre du cycle central (5ème et 4ème) pour favoriser la mise en œuvre surtout de parcours diversifiés.

Quelle que soit sa spécialité, le professeur de lycée professionnel affecté dans une ALP, devra être capable :

- de travailler en équipe avec 5 ou 6 collègues, mais aussi de nouer des relations suivies avec les techniciens et artisans locaux ;
- d'ajuster ses connaissances techniques et pédagogiques aux nécessités d'un enseignement polyvalent.

Pour une adéquation entre le profil du poste et les objectifs pédagogiques, le candidat à un poste en ALP en Nouvelle-Calédonie doit

savoir qu'il peut avoir à assurer, dans certains cas, des cours pratiques dans des valences différentes de sa formation de base. À cet effet, des actions de formation continue sont proposées pour assurer une adaptation permanente.

3 - Stage d'adaptation

Les personnels affectés en Nouvelle-Calédonie participeront obligatoirement à un stage de sensibilisation aux spécificités calédoniennes qui se déroulera pendant les vacances scolaires (première semaine de vacances après la rentrée).

4 - Assistance médicale

De nombreux services hospitaliers sont inexistantes sur le territoire : chirurgie cardiaque, neurochirurgie (froide), chirurgie urologique, chirurgie pneumologique, absence de radio-isotope, explorations médicales limitées (IRM, coronarographie), pas de service chambre stérile, pas de service de rééducation fonctionnelle, pas de greffe (prélèvement d'organe impossible), pas de conseil génétique (mais FIV et amniocentèse possible).

Certaines pathologies nécessitent une évacuation sanitaire (Evasan) en Australie ou en métropole : cancérologie pour indication de radiothérapie, chimio, toute la pathologie vasculaire sus-mésentérique, pas de coronarographie, pas d'angioplastie, brûlés, malformations congénitales graves, accident de décompression, chirurgie du rachis de stabilisation (tétra ou paraplégique), neurochirurgie froide, toutes pathologies nécessitant un suivi à l'aide d'exploration médicale par IRM, etc.

5 - Accueil

Des représentants du vice-rectorat sont présents en salle d'arrivée de l'aéroport de La Tontouta pour tous les vols fixés par le ministère de l'éducation nationale.

Le transport Tontouta-Nouméa est organisé par le vice-rectorat dès que la composition des familles est connue.

Les personnels qui ne souhaitent pas bénéficier de ces facilités sont priés d'en informer le vice-rectorat par télécopie au 00 68 72 73 04 8 ou e-mail : www.ac-noumea.nc

6 - Postes vacants ou susceptibles de l'être

- Professeur de chaire supérieure devant enseigner en classe de mathématiques spéciales PT-PSII, lycée Garnier ;
- chef de travaux du lycée polyvalent des Îles : bâtiment plus personne ressource informatique du lycée ;
- poste d'économie gestion option A lycée de Poindimié : devra posséder de réelles compétences en informatique (personne ressource informatique de l'établissement).

Les curriculum vitæ, rapports d'inspection, la lettre de motivation et l'engagement écrit et signé de pouvoir rester et servir 4 années dans le poste seront des critères de choix déterminants. Ces pièces devront être jointes aux candidatures.

Annexe IV

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES SITUÉS À WALLIS-ET-FUTUNA

Les enseignants affectés à Wallis-et-Futuna sont placés auprès du préfet, administrateur supérieur du territoire, pour exercer sous l'autorité directe d'un vice-recteur (vice-rectorat, BP 244 Mata-Utu, 98600 Uvea, Wallis-et-Futuna). Leur mission s'exerce dans le cadre de l'application du statut territorial de 1961.

Une affectation à Wallis ou Futuna implique de la part des candidats un engagement post ou périscolaire (culturel, sportif, associatif...) important. Disponibilité, adaptabilité, sens relationnel développé sont des qualités indispensables. Une attention particulière sera portée aux candidatures des enseignants en français qui auront suivi les stages du BELC et/ou du CREDIF. Compte tenu des dimensions des deux îles et du faible volume horaire dispensé dans certaines disciplines, les candidats peuvent être amenés à effectuer des compléments de service dans un ou plusieurs autres établissements. Dans certains cas, il pourra être demandé aux enseignants d'assurer une partie de leur service dans une autre matière que celle qu'ils enseignent

habituellement en tenant compte bien évidemment de leur formation.

La tranche d'âge recommandée pour venir exercer à Wallis-et-Futuna va de 25 à 45 ans.

Il est déconseillé aux candidats dont les enfants sont scolarisés dans des sections peu répandues des lycées et lycées professionnels de postuler pour exercer sur le territoire, le lycée d'État de Wallis ne scolarisant que dans les sections générales (L, S, ES) et technologiques (séries ACC, ACA, CG) et le lycée professionnel [(BEP option HR - MVA - électrotechnique - MC - MS - CSS - BEPA - (agriculture des régions chaudes)] + bac pro secrétariat.

Par ailleurs, il convient de préciser que seulement deux langues vivantes sont enseignées à Wallis-et-Futuna (LV1 anglais et LV2 espagnol).

Les postulants doivent savoir que, compte tenu de la faiblesse des effectifs, les actions de formation continue organisées dans ce ressort académique sont limitées.

Dès qu'ils auront connaissance de leur affectation sur le territoire, les personnels concernés feront connaître la date de leur arrivée par télécopie au vice-rectorat du territoire des îles Wallis-et-Futuna (00 681 722040).

Les chambres d'hôtel étant en nombre limité et les possibilités d'accueil chez des collègues compromises à cette période de l'année (vacances scolaires), il est vivement conseillé aux fonctionnaires ayant charge de famille de venir seul ; les autres membres de leur famille pourront les rejoindre une semaine ou quinze jours plus tard.

Assistance médicale

Le service de santé de Wallis-et-Futuna est composé de deux hôpitaux. Un à Wallis, à Mata-Utu (16 lits de chirurgie, 2 lits de réanimation, 21 en médecine et 14 lits de maternité) et trois dispensaires avec un cabinet dentaire dans les trois districts. Les médecins ont de très bonnes relations avec leurs collègues de Nouvelle-Calédonie, d'Australie ou de métropole en cas d'évacuations sanitaires. En cas d'extrême urgence l'armée est mise à contribution. Des médecins spécialistes viennent en mission régulièrement. À Futuna, l'hôpital compte 22 lits dont 7 de maternité et un cabinet

dentaire. Deux salles de soins à Sigave et Poi permettent d'offrir un service de soins et de prévention de proximité. Les évacuations sanitaires sont également organisées entre Futuna et Wallis. Au total 176 personnes dont 22 médecins y compris pharmaciens, biologistes et dentistes travaillent dans le service de santé prochainement établissement public national (agence de santé).

L'attention des candidats porteurs de pathologies particulières, ou sujets à des traitements spécifiques, est appelée sur les délais de mise en œuvre nécessaires pour certains traitements ou l'absence de disponibilité de certains médicaments particuliers.

Poste susceptible d'être vacant

- Conseiller d'orientation psychologue (sous réserve de création).

Un double de ces candidatures sera obligatoirement adressé au vice-recteur du territoire des îles Wallis-et-Futuna, BP 244, Mata-Utu, 98600 Wallis.

Annexe V

INFORMATIONS RELATIVES
AUX POSTES SITUÉS À MAYOTTE

Le système éducatif à Mayotte connaît un développement rapide, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré général et professionnel. De nombreux emplois, pour toutes les catégories de personnels sont vacants chaque année (plus de cent cinquante créations d'emplois en 2000, auxquels s'ajoutent les postes libérés en fin de séjour). Ces postes sont implantés sur l'ensemble du territoire mahorais. Les postes créés sont connus après la parution de la présente note de service. En conséquence, il est prudent d'élargir les vœux à "tout poste à Mayotte" pour la première nomination.

Les candidats sont informés que la vie sur le territoire exige des personnes adaptabilité et disponibilité. Les repères métropolitains ne sont pas ceux de l'environnement local. Un bon équilibre psychologique et une bonne condition physique sont des éléments requis

pour bien y vivre.

Le climat peut être éprouvant en saison chaude. Au plan matériel, l'évolution est très rapide. Il n'y a pas de difficultés de ravitaillement ni d'équipement domestique.

L'école est récente à Mayotte : la présente génération est la première à connaître la scolarisation de masse. Le français est peu ou mal pratiqué par nombre d'adultes, ce qui peut retentir sur les performances des élèves et la communication avec les familles.

Conjugués aux particularismes culturels mahorais très forts, ces éléments requièrent des enseignants de la curiosité pour comprendre un fonctionnement social original, une adaptation rapide, et un travail collectif pour réussir.

Postes vacants ou susceptibles de l'être

Second degré

Seront à pourvoir des emplois :

- d'enseignants du second degré dans toutes les disciplines,
- de CPE,
- de conseillers d'orientation-psychologues.

Premier degré

Seront à pourvoir des emplois :

- de maîtres-formateurs (instituteurs/professeurs des écoles) titulaires du CAFIMF,
- d'instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAPSAIS option E (classes d'adaptation permanentes), option A et option B.

● Conditions particulières d'exercice pour les maîtres formateurs et enseignants spécialisés :

L'organisation administrative particulière, et les exigences spécifiques de la formation introduisent des contraintes locales fortes, susceptibles d'évolutions annuelles dans les tâches confiées aux enseignants maîtres formateurs et leur distribution dans le temps.

Toute information peut être recueillie auprès de l'inspecteur adjoint à l'inspecteur d'académie (fax 02 696 188 35, tél. 02 696 110 24, poste 8706).

● Les instituteurs ou professeurs des écoles titulaires à la fois d'un CAFIMF et d'un CAEI ou d'un CAPSAIS restent pour la durée de leur séjour sur la catégorie d'emploi au titre de laquelle ils ont été affectés par arrêté ministériel.

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION	NOR : MENA0001434D	DÉCRET DU 28-6-2000 JO DU 30-6-2000	MEN DPATE B2
------------	--------------------	--	-----------------

Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

■ Par décret du Président de la République en date du 28 juin 2000, M. Sueur Rémy, inspecteur d'académie, directeur des services

départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne à Limoges, est nommé inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Val-d'Oise à Cergy-Pontoise, en remplacement de M. Villain Jean-Pierre appelé à d'autres fonctions, à compter du 15 mai 2000.

NOMINATION	NOR : MENS0001460A	ARRÊTÉ DU 14-6-2000 JO DU 23-6-2000	MEN DES A12
------------	--------------------	--	----------------

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale

en date du 14 juin 2000, M. Fray Claude, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er août 2000.

NOMINATION	NOR : MENP0001527A	ARRÊTÉ DU 26-6-2000 JO DU 30-6-2000	MEN DPE D1
------------	--------------------	--	---------------

Directeur de l'Observatoire astronomique de Marseille-Provence

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale

nationale en date du 26 juin 2000, M. Blanc Michel, ingénieur en chef des télécommunications, est nommé en qualité de directeur de l'Observatoire astronomique de Marseille-Provence, pour une durée de cinq ans.

NOMINATION	NOR : MENP0001523A	ARRÊTÉ DU 26-6-2000 JO DU 30-6-2000	MEN DPE D1
------------	--------------------	--	---------------

Directeur de l'Observatoire astronomique de Strasbourg

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 26 juin 2000, M. Hameury

Jean-Marie, directeur de recherches, est nommé en qualité de directeur de l'Observatoire astronomique de Strasbourg, pour une durée de cinq ans.

NOMINATION

NOR : MENP0001526A

ARRÊTÉ DU 26-6-2000
JO DU 30-6-2000MEN
DPE D1

Directeur de l'Observatoire de Lyon

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 26 juin 2000, M. Bacon

Roland, directeur de recherches, est nommé en qualité de directeur de l'Observatoire de Lyon, pour une durée de cinq ans.

LISTE
D'APTITUDE

NOR : MENA0001710A

ARRÊTÉ DU 6-7-2000

MEN
DPATE B2

Accès au corps des IEN - année 2000

Vu D. n° 90-675 du 18-7-1990 mod. ; arrêtés du 29-6-1999 et 21-7-1999 ; avis de la CAPN du 13-6-2000

Article 1 - Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, au titre de l'année 2000, les candidats ci-après désignés :

Liste principale

1 - Au titre de la spécialité information et orientation

- Bellier Jean-Pierre, instituteur spécialisé, mission emplois jeunes
- Gaillard Pierre, directeur de centre d'information et d'orientation, académie d'Aix-Marseille
- Guyon René, directeur de centre d'information et d'orientation, académie de Dijon

2 - Au titre de la spécialité enseignement primaire

- Avinain Gilles, professeur des écoles, académie d'Amiens
- Bertholon Nicole, professeur des écoles, académie de Grenoble
- Cornec André, instituteur, académie de Rennes
- Cossiaux Michel, instituteur, académie de Lille
- Cotty Jean-Yves, professeur des écoles, académie de Versailles
- Du Vignau Chantal, professeur des écoles, académie de Bordeaux
- Dubois-Boisson Anny, professeur des écoles, académie de Nantes
- Duclos Claude, professeur des écoles, académie d'Orléans-Tours

- Fritz Didier, professeur des écoles, académie de Versailles

- Geoffrion Claudette, professeur des écoles, académie d'Orléans-Tours

- Giroux Roger, professeur des écoles, académie de Poitiers

- Martelle Patrick, professeur des écoles, académie d'Amiens

- Monnier Roger-Régis, instituteur, académie de Rennes

- Mouton Éliane, professeur des écoles, académie de Lyon

- Munos-Dedeban Hélène, institutrice, académie de Lille

- Perignon Claude, instituteur, académie de Nancy-Metz

- Schneider Madeleine, professeur des écoles, académie de Strasbourg

- Serres Christiane, professeur des écoles, académie de Toulouse

3 - Au titre des spécialités enseignements général et technique

Sciences et techniques industrielles

Fleury Alain, professeur de lycée professionnel du deuxième grade, académie de Poitiers

Économie et gestion

Lefèvre Marie-José, professeur de lycée professionnel du deuxième grade, académie de Créteil

Anglais

Lancelle Jeannine, professeur de lycée professionnel du deuxième grade, académie de Créteil

Mathématiques

Redding Alain, professeur de lycée professionnel du deuxième grade, académie de Versailles

Liste complémentaire

1 - Au titre de l'information et de l'orientation

Lelièvre Alain, directeur de centre d'information et d'orientation, académie de Versailles

2 - Au titre de l'enseignement du premier degré

- Courtaux Chantal, professeur des écoles, administration centrale

- Henri Roland, professeur des écoles, académie de Rennes.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 6 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

NOMINATIONS	NOR : MENF0001550A	ARRÊTÉ DU 5-7-2000	MEN DAF C1
-------------	--------------------	--------------------	---------------

Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983; L. n° 84-16 du 11-1-1984; D. n° 82-452 du 28-5-1982; A. du 6-5-1994; A. du 30-5-1994; A. du 27-6-1994

Article 1 - M. Girard Pierre est désigné en qualité de représentant titulaire au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche en remplacement de M. Laurant Jean-Marie au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

- M. Chavance Michel est désigné en qualité de représentant titulaire au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement

supérieur et de la recherche en remplacement de M. Terrenoire Jean-Paul au titre du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS).

Article 2 - M. Boer Michel est désigné en qualité de représentant suppléant au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche en remplacement de M. Chavance Michel au titre du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS).

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 5 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale, Pour le ministre de la recherche

et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0001673V

AVIS DU 4-7-2000

MEN
DPATE B1

Secrétaire général de l'université de Marne-la-Vallée

■ L'emploi de secrétaire général de l'université de Marne-la-Vallée sera vacant à compter du 1er septembre 2000.

L'université de Marne-la-Vallée a été créée en 1991 dans le cadre des universités nouvelles. Elle est pluridisciplinaire et comprend 13 composantes (7 UFR, 4 instituts, 2 départements).

L'université de Marne-la-Vallée accueille 8 500 étudiants, inscrits dans 130 diplômes nationaux, et est implantée sur 4 sites (Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne, Meaux et Coulommiers). Cet établissement dispose de 398 emplois d'enseignants et de 207 emplois IATOS. Son budget 2000 est de 150 MF (non consolidé).

Le secrétaire général, sous l'autorité du président, est chargé de la gestion de l'établissement. Membre de l'équipe de direction, il est associé à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de l'établissement. Il lui appartient de veiller à son application opérationnelle. À ce titre, il est responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques qu'il organise, coordonne et modernise. Il anime l'équipe administrative et encadre les personnels IATOS. L'emploi de secrétaire général d'université, qui est doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par le paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre

1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de secrétaire général d'université, aux fonctionnaires :

- appartenant à un corps de l'ordre administratif classé en catégorie A qui justifient d'une licence ou d'un diplôme équivalent ou qui appartiennent à un corps recruté au niveau de la licence, notamment aux administrateurs civils, aux conseillers d'administration scolaire et universitaire, aux attachés principaux d'administration centrale, aux attachés principaux d'administration scolaire et universitaire ;
- et qui ont atteint au minimum l'indice brut 735 ou 606 nouveau majoré.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de 15 jours à compter de la parution du présent avis, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à monsieur le président de l'université de Marne-la-Vallée, cité Descartes, 5, boulevard Descartes, Champs-sur-Marne, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2, téléphone 01 609570 01, télécopie 01 609570 70, adresse électronique : perrin@univ-mlv.fr

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0001672V

AVIS DU 4-7-2000

MEN
DPATE B1

Secrétaire général de l'université de la Nouvelle- Calédonie

■ L'emploi de secrétaire général de l'université de la Nouvelle-Calédonie est à pourvoir.

L'université de la Nouvelle-Calédonie dispense des enseignements de droit, lettres, langues, sciences humaines et sciences.

Elle accueille 1 540 étudiants ; son budget 2000 est de 12 millions de FF.

Le secrétaire général encadre 39 agents administratifs et techniques et assure la gestion de 60 enseignants et enseignants-chercheurs.

Il sera amené à jouer un rôle essentiel auprès du président dans le développement de l'université, créée le 31 mai 1999.

Il perçoit une indemnité pour charges administratives de première catégorie et une NBI de 50 points.

L'emploi de secrétaire général d'université, qui est doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par le paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de secrétaire général d'université, aux fonctionnaires :
- appartenant à un corps de l'ordre administratif

classé en catégorie A qui justifient d'une licence ou d'un diplôme équivalent ou qui appartiennent à un corps recruté au niveau de la licence, notamment aux administrateurs civils, aux conseillers d'administration scolaire et universitaire, aux attachés principaux d'administration centrale, aux attachés principaux d'administration scolaire et universitaire ;
- et qui ont atteint au minimum l'indice brut 735 ou 606 nouveau majoré.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de 3 semaines à compter de la parution du présent avis, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à monsieur le président de l'université de la Nouvelle-Calédonie, BP 4477, 98847 Nouméa-Nouvelle (Nouvelle-Calédonie), tél. (687) 26 58 00, fax (687) 25 48 29.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0001671V

AVIS DU 4-7-2000

MEN
DPATE B1

Agent comptable de l'université de la Nouvelle- Calédonie

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université de la Nouvelle-Calédonie est à pourvoir.

L'université de la Nouvelle-Calédonie dispense des enseignements de droit, lettres, langues, sciences humaines et sciences.

Elle accueille 1 540 étudiants ; son budget 2000 est de 12 millions de FF.

L'agent comptable aura outre ses attributions classiques, un rôle d'expertise et de conseil auprès de l'équipe de direction et plus particulièrement du président.

Cet emploi relève du groupe II des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 966 brut et comporte une NBI de 40 points. L'agent comptable perçoit une indemnité de caisse et de responsabilité de première catégorie.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent

comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, **dans un délai de 3 semaines** à compter de la parution du présent avis, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'enca-

drement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'à monsieur le président de l'université de la Nouvelle-Calédonie, BP 4477, 98847 Nouméa-Nouvelle (Nouvelle-Calédonie), tél. (687) 26 58 00, fax (687) 25 48 29.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENF0001714V

AVIS DU 6-7-2000

MEN
DAF A4

P **ostes en CRDP et CDDP**

POSTES EN CRDP

Certifié de documentation au CRDP de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-Marseille)

Poste vacant à compter du 1^{er} septembre 2000.

Fonctions

Responsable de la médiathèque et du service de documentation, le candidat retenu sera appelé à :

1 - Gérer le centre de ressources documentaires du CRDP :

À ce titre :

- il contribue à l'élaboration de la politique d'acquisition et la met en œuvre ;
- il assure le traitement de l'information ;
- il organise les accès documentaires et les activités de valorisation de la documentation administrative et pédagogique ;
- il met à disposition des usagers l'information localisée au CRDP ou accessible en ligne.

2 - Accueillir, orienter et accompagner le public.

3 - Conseiller les équipes pédagogiques d'écoles, de collèges, de lycées dans leurs projets ; ce faisant, il concourt au développement des pratiques documentaires dans les enseignements.

4 - Contribuer au développement des systèmes d'information documentaire aux niveaux local, académique et national ; à ce titre, il participe à des actions de mutualisation des ressources à ces trois échelons.

Compétences et aptitudes

● Documentaires

Le candidat devra :

- connaître les méthodes et les techniques pour repérer, évaluer, valider, organiser et traiter les informations, les documents et leurs sources ;
- avoir une bonne pratique des outils de l'informatique documentaire (logiciels, bases de données en ligne et hors ligne) ;
- être familiarisé avec l'environnement bureautique.

● Relationnelles et organisationnelles

Le candidat devra :

- avoir le sens des relations humaines et être capable de travailler en équipe ;
- montrer de réelles qualités d'organisation et de rigueur ;
- faire preuve de curiosité intellectuelle.

● Connaissance du système éducatif

Le candidat devra :

- bien connaître le système éducatif, son environnement, l'organisation et la culture des établissements scolaires ;
 - être attentif aux programmes et méthodes pédagogiques ainsi qu'à leur évolution.
- En outre, il devra être attentif aux évolutions professionnelles, particulièrement à celles touchant aux technologies de l'information et de la communication, et être capable de s'adapter.

Conditions d'exercice

Sous la responsabilité du directeur du CRDP, son action s'inscrit dans le cadre de la politique du CRDP au service des enseignants.

Il travaille en relation étroite avec le réseau

CNDP dont il partage les objectifs, les techniques et les outils.

Il accomplit au CRDP l'essentiel de ses missions mais peut être amené à participer à des activités extérieures.

Il collabore avec les autres services du CRDP.

Il entretient des liens privilégiés avec les personnels des bibliothèques-centre de documentation (BCD) et des centres de documentation et d'information (CDI).

Ce poste sera pourvu par voie de détachement dans les conditions prévues par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985. Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une enveloppe timbrée, **jusqu'au 15 août 2000** à monsieur le directeur du CRDP de Provence-Alpes-Côte d'Azur (académie d'Aix-Marseille), 31 boulevard d'Athènes, 13232 Marseille cedex 01.

POSTES EN CDDP

Certifiés de documentation aux CDDP du Pas-de-Calais sur le littoral (Arras), de l'Indre (Châteauroux), des Landes (Mont-de-Marsan)

Postes vacants à compter du 1er septembre 2000.

Fonctions

Responsable de la médiathèque et du service de documentation, le candidat retenu sera appelé à :

- 1 - Gérer le centre de ressources documentaires du CDDP :

À ce titre :

- il contribue à l'élaboration de la politique d'acquisition et la met en œuvre ;
- il assure le traitement de l'information ;
- il organise les accès documentaires et les activités de valorisation de la documentation administrative et pédagogique ;
- il met à disposition des usagers l'information localisée au CDDP ou accessible en ligne.

- 2 - Accueillir, orienter et accompagner le public.

- 3 - Accompagner et mettre en œuvre les projets d'animation du CDDP quant aux ressources documentaires, élaborer des catalogues et enrichir le site Internet.

- 4 - Conseiller les équipes pédagogiques d'écoles, de collèges, de lycées dans leurs projets ; ce faisant, il concourt au développement des pratiques documentaires dans les enseignements.

- 5 - Contribuer au développement des systèmes d'information documentaire aux niveaux local, académique et national ; à ce titre, il participe à des actions de mutualisation des ressources à ces trois échelons.

Compétences et aptitudes

• Documentaires

Le candidat devra :

- connaître les méthodes et les techniques pour repérer, évaluer, valider, organiser et traiter les informations, les documents et leurs sources ;
- avoir une bonne pratique des outils de Superdoc et des bases de données en ligne et hors ligne.

• Relationnelles et organisationnelles

Le candidat devra :

- avoir le sens des relations humaines et être capable de travailler en équipe ;
- montrer de réelles qualités d'organisation et de rigueur ;
- faire preuve de curiosité intellectuelle.

• Connaissance du système éducatif

Le candidat devra :

- bien connaître le système éducatif, son environnement, l'organisation et la culture des établissements scolaires ;
- être attentif aux programmes et méthodes pédagogiques ainsi qu'à leur évolution ;
- être sensibilisé aux dimensions de l'éducation au développement, à l'éducation aux images et aux écrans : pédagogie des langages, ergonomie scolaire et santé, littérature jeunesse, patrimoine.

En outre, il devra être attentif aux évolutions professionnelles, particulièrement à celles touchant aux technologies de l'information et de la communication, et être capable de s'adapter.

Conditions d'exercice

Sous la responsabilité du directeur du CDDP, son action s'inscrit dans le cadre de la politique du CRDP au service des enseignants.

Il travaille en relation étroite avec le réseau CNDP dont il partage les objectifs, les techniques et les outils.

Il accomplit au CDDP l'essentiel de ses missions mais peut être amené à participer à des activités extérieures.

Il collabore avec les autres services du CDDP. Il entretient des liens privilégiés avec les personnels des bibliothèques-centre de documentation (BCD) et des centres de documentation et d'information (CDI).

Ces postes seront pourvus par voie de détachement dans les conditions prévues par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985. Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande accompagnée d'un curriculum

vitaie détaillé, d'une lettre de motivation et d'une enveloppe timbrée, **jusqu'au 15 août 2000** :

- à monsieur le directeur du CRDP Nord-Pas-de-Calais, 3, rue Jean-Bart, BP 199, 59018 cedex, pour le poste au CDDP du Pas-de-Calais ;

- à madame la directrice du CRDP du Centre, 55, rue Notre Dame de Recouvrance, BP 2219, 45012 Orléans cedex 1 pour le poste au CDDP de l'Indre ;

- à monsieur le directeur du CRDP d'Aquitaine, 75, cours d'Alsace Lorraine, 33075 Bordeaux cedex, pour le poste au CDDP des Landes.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENC001734V

AVIS DU 5-7-2000

MEN
DRIC A2

Directeur ou co-directeur de l'institut de droit de Bir-Zeit en territoires palestiniens

■ Le ministère des affaires étrangères recherche un universitaire français ayant de préférence une spécialité en sciences juridiques ou sciences politiques, parlant et écrivant couramment l'anglais, et arabe souhaité, pour occuper les fonctions de directeur ou co-directeur de l'institut de droit de Bir-Zeit en territoires palestiniens.

Une expérience de direction de projet universitaire à l'étranger ou de coopération internationale est souhaitable.

Contenu du travail

Il assurera des cours dans le cursus du mastère

de droit privé.

Il coordonnera les activités de la coopération française dans le domaine du droit.

Il suivra les relations de l'institut de droit avec les divers organismes ou pays donateurs.

Le travail est très diversifié et comporte des tâches administratives et de direction pédagogique. Il requiert des qualités organisationnelles et relationnelles.

Date limite de dépôt des candidatures : 15 août 2000.

Durée de la mission : deux ans, renouvelable.

Contacts : ministère des affaires étrangères, sous-direction de la coopération institutionnelle, tél. M. Boissenin 01 53694140, Mme Jamouin 0153694141.